
De dit. illi spientium Sanctorum Sapia
in plenitudine Sanctorum detentio mea est
ACTA
SANCTORUM.
MENSIS
SEPTEMBER
ERVDITIO
VERITAS
ANTIQVA REDVCO.
OBSCVRA REVELO.
P. B. Boutats. fecit.

Traduction de la page de titre

Titre principal

LES ACTES
DES SAINTS
DU MOIS DE SEPTEMBRE

Banderole supérieure gauche
Elle lui a donné la connaissance des choses saintes.

Banderole supérieure droite
Ma demeure est au milieu de l'assemblée des saints.

En bas à gauche
L'Érudition : Je fais revivre le passé.

En bas à droite
La Vérité : Je révèle ce qui est caché.

Signature du graveur
Gravé par P. B. Bouttats.

Cette gravure est bien plus qu'une simple page de titre décorative. Elle constitue une représentation visuelle de l'approche des Bollandistes en matière de recherche historique.

Les figures féminines personnifient l'Érudition (*Eruditio*) et la Vérité (*Veritas*). Dans la partie inférieure, un vieillard ailé, tenant une faux et accompagné d'un sablier, personnifie le Temps, qui consume et détruit les témoignages du passé. Un enfant ailé s'efforce de lui arracher un manuscrit pour le sauver.

Cette symbolique convient particulièrement à un ouvrage destiné à préserver les documents anciens et à examiner leur fiabilité. Les deux devises, « Antiqua reduco » (Je fais revivre le passé) et « Obscura revelo » (Je révèle ce qui est caché), sont considérées comme une expression de la mission scientifique des Bollandistes.

ACTA SANCTORUM SEPTEMBRIS

Ex Latinis & Græcis, aliarumque gentium Monumentis, ſervatâ primigeniâ veterum Scriptorum phraſi,

COLLECTA, DIGESTA,

Commentariiſque & Obſervationibus

ILLUSTRATA

A

JOANNE STILTINGO,
JOANNE LIMPENO,
CONSTANTINO SUYSKENO,
JOANNE PERIERO,

E SOCIETATE JESU PRESBYTERIS THEOLOGIS.

TOMUS III

Quo dies ſeptimus, octavus, nonus, decimus & undecimus continentur, cum diſſertatione prævia

DE TEMPORE NATALI S. GREGORII NAZIANZENI

AUCTORE JOANNE STILTINGO.



ANTVERPIÆ,

Apud BERNARDUM ALBERTUM VANDER PLASSCHE.

M D C C L.

Digitized by Goo

Traduction de la page précédente

ACTA SANCTORUM
SEPTEMBRE

Recueillis à partir de sources latines, grecques et autres, provenant de diverses nations, en conservant principalement les textes originaux des auteurs anciens.

Compilés, organisés et accompagnés de commentaires et d'observations

Par Jean Stilting, Jean Limpen, Constantin Suysken et Jean Périer, prêtres et théologiens de la Compagnie de Jésus.

TOME III

Contenant les septième, huitième, neuvième, dixième et onzième jours de septembre, ainsi qu'une dissertation préliminaire :

Sur la date de naissance de saint Grégoire de Nazianze

Par Jean Stilting.

ANVERS

Publié par Bernard Albert van der Plassche.

1750

Version 1.0

Quelques remarques sur cette traduction française.

Le texte de ce document est tiré des Acta Sanctorum, une collection monumentale de vies de saints, de traditions et de documents historiques, rassemblés et soumis à un examen critique par les Bollandistes. Ce groupe de savants jésuites, qui tire son nom du jésuite belge Jean Bolland (1596-1665), se consacre à l'étude historique des saints et de leur vie.

Cet article, consacré à saint Véran de Vence, est une étude historique approfondie publiée en 1750, dans le troisième tome du mois de septembre. Rédigé en latin par le savant jésuite Jean Périer (Joannes Perierus), l'un des Bollandistes, il figure à la date du 10 septembre, jour traditionnel de la fête de saint Véran. Il porte le titre « De S. Verano Episcopo Confessore, Venciæ in Gallia » (« Sur saint Véran, évêque et confesseur, à Vence en Gaule ») et est présenté comme un « Commentarius Historicus », c'est-à-dire un « Commentaire historique ».

L'article comprend 59 paragraphes numérotés, répartis en six sections. Plutôt que de simplement raconter la vie de Véran, Périer procède à un examen critique des témoignages historiques qui nous sont parvenus, notamment les anciens calendriers religieux, les archives ecclésiastiques, la correspondance des papes Léon Ier et Hilaire, ainsi que les écrits des premiers auteurs chrétiens. Il étudie les origines familiales de Véran, ses liens avec le monastère de Lérins, son épiscopat à Vence, le développement de son culte et les incertitudes entourant la date de sa mort.

Je ne parle pas, ne lis pas et n'écris pas le latin. Pour réaliser cette traduction française, j'ai procédé de la manière suivante : j'ai trouvé une transcription du texte latin de cet article sur le site Ökumenisches Heiligenlexikon. J'ai utilisé ChatGPT pour traduire le texte du latin vers le français. Il subsiste probablement quelques erreurs ici ou là. J'ai respecté autant que possible la présentation et la mise en page de l'article original, en reproduisant au mieux son style et ses caractères typographiques.

Si vous remarquez des fautes de frappe ou des erreurs, n'hésitez pas à m'envoyer un courriel afin que je puisse les corriger dans les prochaines versions.

Je mets ce document gratuitement à votre disposition. Vous êtes donc libre de le partager avec toute personne susceptible de s'y intéresser.

Steve Wilkison
steveandcaroleinvence.com
steve@steveandcaroleinvence.com
octobre 2026

D

SUR SAINT VÉRAN, ÉVÊQUE ET CONFESSEUR
À VENCE, EN GAULE

J. P.

COMMENTAIRE HISTORIQUE

B

§ I. La présence du saint dans les calendriers religieux ; l'ancienneté de son culte ; les églises qui lui ont été consacrées ; la construction d'un monastère portant son nom.

E

Ve siècle. Plusieurs évêques portant le même nom dans les martyrologes.

Les calendriers religieux mentionnent plusieurs saints évêques de Gaule portant le nom de Véran. *Selon les auteurs, on trouve également ce nom sous les formes* Veranius, Verannius *et même* Uranius. *Dans ses annotations au Martyrologe romain, à la date du 19 octobre, le cardinal Baronius fait remarquer que le Véran mentionné dans le texte en ces termes :* « Dans la région d'Orléans, commémoration de la mort de saint Véran, évêque »*, doit être compté parmi les évêques de Chalon-sur-Saône. Il profite de cette occasion pour présenter les autres saints portant le même nom :* « Il y eut un évêque de Lyon portant ce nom, dont nous parlerons plus loin, à la date du 11 novembre. Il y eut également un autre saint Véran, évêque de Vence, ancien moine de Lérins et disciple de saint Hilaire, évêque d'Arles. On situe sa mort

C

dans le Seigneur au 10 septembre. Il y eut encore un autre saint Véran, évêque de Cavaillon, qui est vénéré comme patron de cette Église. On trouve la signature de Véran de Cavaillon parmi celles des participants au deuxième concile de Mâcon, célébré en l'an 588. » *Le fait que tant de saints personnages aient porté le même nom et exercé la même fonction d'évêque a créé une certaine confusion chez les auteurs, aussi bien anciens que plus récents. Dans leurs récits, ils ont parfois attribué à un* Véran *des faits qui semblaient appartenir à un autre. La plus grande difficulté concerne* saint Véran *de Lyon et notre saint Véran de Vence. En effet, non seulement ils auraient porté le même nom et exercé la même fonction, mais ils auraient également vécu à la même époque. Certains soutiennent donc que Véran de Lyon et* Véran *de Vence étaient une seule et même personne. D'autres affirment qu'il s'agissait de deux personnages distincts, tandis que d'autres encore proposent des interprétations différentes. J'examinerai plus loin les partisans de chacune de ces opinions et les arguments qu'ils avancent. Mais auparavant, je présenterai ce que j'ai trouvé concernant* saint Véran *de Vence dans les martyrologes, ainsi que les témoignages d'auteurs anciens et plus récents sur le culte qui lui était rendu.*

2 *On ne trouve aucune mention de notre saint dans les grands martyrologes anciens, tels que ceux de saint Jérôme, de Bède, d'Usuard et d'autres auteurs, à moins qu'il ne faille le confondre avec saint Véran de Lyon, qui figure dans la plupart de ces ouvrages à la date du 11 novembre. Il n'est pas non plus mentionné dans le Martyrologe romain aux dates du 9 ou du 10 septembre, bien que Baronius, cité au paragraphe précédent, le qualifie de saint et indique qu'il s'est endormi dans le Seigneur le 10 septembre. C'est pourquoi Tillemont, dans le tome 15 de ses Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, exprime à juste titre son étonnement de voir que l'éminent cardinal ne lui a pas accordé une place dans le Martyrologe. Voyons donc ce qu'en disent les auteurs de martyrologes plus récents. Chastelain, dans son Martyrologe universel, le mentionne ainsi à la date du 9 septembre :* « À Vence, saint Véran, évêque, fils de saint Eucher de Lyon. » *Ferrarius, dans son Catalogue des saints dont les noms ne figurent pas au Martyrologe romain, donne cette notice à la date du 10 septembre :* « À Vence, en Gaule, saint Véran, évêque. » *Le Martyrologe de Paris indique également, à cette même date :* « À Vence, en Provence, saint Véran, ancien moine de Lérins, évêque

F

de cette ville et fils de saint Eucher. » *Saussay, dans son Martyrologe gallican, a rédigé une notice beaucoup plus développée sur ce saint, que je reproduis également ici.*

Notre saint n'est pas mentionné à cette date dans les grands martyrologes anciens, mais il apparaît dans de nombreux martyrologes plus récents.

Notice tirée de Saussay et de l'ancien martyrologe de l'Église de Vence,

3 « À Vence, ville des Nérusiens, dans la province phocéenne, commémoration de la mort de saint Véran, évêque et confesseur, qui fut la première lumière et le premier soutien du siège épiscopal de Vence. Fils de saint Eucher et frère de Salonius, il avait été moine à Lérins, où il avait acquis une grande piété et de vastes connaissances. Ses mérites lui valurent d'être élevé à la dignité d'évêque. Il se distingua tellement par sa sainteté, sa vigilance pastorale et ses vertus qu'il surpassa, tel le soleil par son éclat, les plus brillantes figures de son époque. C'est ainsi que Salvien lui donna, ainsi qu'à son frère Salonius, qui partageait la même gloire, le titre de maître des Églises. Il suscita également une grande admiration et un profond respect chez Sidoine Apollinaire, considéré comme une autorité de son époque, qui voyait en lui un cultivateur infatigable et particulièrement fécond de la vigne de l'Église. Enfin, après avoir récolté les fruits abondants de ses travaux, il entra dans le repos éternel. Il fut enterré dans l'église de Vence, dans un sarcophage de marbre, et se distingua par de nombreux signes miraculeux. » *Voilà ce que rapporte Saussay. Jean Savaron, dans son commentaire sur la quinzième lettre du livre VII de Sidoine Apollinaire, cite, d'après le*

A *martyrologe de l'Église de Vence, la notice suivante :* « En Gaule, dans la ville de Vence, commémoration de la mort du bienheureux Véran, évêque de Vence. Il fut moine sur l'île de Lérins et disciple du bienheureux Hilaire, abbé de cette île, qui devint par la suite évêque d'Arles. Le bienheureux Véran fut enterré dans cette même église de Vence, dans un sarcophage de marbre encastré dans le mur. Il se distingua par ses nombreuses vertus et ses miracles. Issu d'une famille noble, il s'endormit en paix le 10 septembre. » *Vincent Barralis a repris ce même texte de l'auteur que je viens de citer, dans la première partie de sa Chronologie des saints du monastère de l'île de Lérins, page 363. Denis de Sainte-Marthe le reproduit également, avec quelques modifications, dans la nouvelle édition de la Gallia Christiana, tome 3, colonne 1214. Il précise en outre que le martyrologe dont il est question est un ouvrage ancien.*

consacrées sous son patronage. Présentation de la ville.

4 *De ce qui précède, on peut déjà constater que le culte de saint Véran remonte à une époque assez ancienne. Cela est confirmé par les anciens registres du monastère de Lérins, dans lesquels, selon les auteurs que nous venons de citer, son nom figure avec le titre de* saint, *sous la forme suivante :* « Saint Véran, évêque de Vence. » *Mais l'ancienneté de son culte apparaît plus clairement encore dans le fait que la cathédrale de Vence elle-même a été consacrée sous le patronage de* saint Véran. *C'est ce qu'atteste Sainte-Marthe, déjà cité, à la colonne 1213, dans sa description de la ville et du diocèse de Vence, placée avant la liste de ses évêques. J'en reproduis ici une partie, car je pense qu'il est très utile de connaître ces informations pour mieux comprendre les questions que nous examinerons par la suite :* « Vincium, Vencia, Vensiensis, Vensiensium, Vincisiensium et Vecisiensium sont les différentes formes du nom de la ville de Vence. Aujourd'hui petite, mais autrefois plus importante, elle se trouve à trois lieues au nord d'Antibes, à deux lieues à l'ouest du fleuve Var et à trois lieues de Grasse. Elle a autrefois porté le titre de comté, comme le montrent des chartes rédigées vers l'an 1030 en faveur de l'église de la Bienheureuse Marie, dite la Dorée. Elle bénéficie d'une vue magnifique et d'un territoire agréable, très fertile, produisant des oranges, des cédrats et d'autres fruits délicieux. La cathédrale est consacrée à Dieu sous le vocable de la Sainte Vierge Marie et sous le patronage des saints Véran et Lambert. Outre l'évêque, *suffragant de l'archevêque d'Embrun,* on y trouve un prévôt, un archidiacre, etc. Les corps des saints Véran et Lambert y sont pieusement conservés. Le diocèse est séparé de celui de Nice par le fleuve Var, de celui de Grasse par le Loup, de celui de Glandèves par l'Estéron et de celui de Fréjus par le territoire de Caille. » *Le reste ne concerne pas notre sujet.*

B

C

Vers la fin du VIIIe siècle, non loin de Vence

5 *L'ancienneté et le caractère particulier de la vénération des fidèles envers notre saint apparaissent également dans le fait que, vers la fin du VIIIe siècle ou au début du IXe, une église ou un oratoire lui fut consacré près du château de Cagnes, non loin de la ville de Vence. Denis de Sainte-Marthe, cité plus haut, rapporte ce qui suit d'après Vincent Barralis, dans son passage consacré à l'abbaye de Saint-Véran, dont nous parlerons bientôt :* « On disait que Charlemagne avait fait construire l'église de la Bienheureuse Marie, appelée la Dorée, également dédiée à saint Jean-Baptiste et à saint Véran, confesseur. » *Quiconque examine attentivement le sens de ces paroles pourrait comprendre qu'il s'agissait d'une seule église, consacrée à la fois à la Vierge Marie, à saint Jean-Baptiste et à saint Véran. Les propres paroles de Barralis semblent d'ailleurs aller dans ce sens. Cependant, d'autres passages du même auteur montrent clairement qu'il ne faut pas comprendre son texte de cette manière, et que l'église de Sainte-Marie-la-Dorée était distincte de l'église, ou peut-être de l'oratoire, consacré aux autres saints.*

PAR J. P.

une église ou un oratoire,

6 *Il sera utile de reproduire ici les passages de Barralis qui concernent notre sujet. Toutefois, pour ne pas être trop long, j'omettrai ou résumerai ceux qui me semblent moins nécessaires à leur compréhension. Barralis explique d'abord comment, au début du XIe siècle, Durand, abbé de Saint-Eusèbe, un monastère situé à Apt, fut choisi comme évêque de Vence et entreprit le voyage vers cette ville en compagnie d'un moine du même monastère, nommé Pons. Il poursuit ensuite ainsi :* « Lorsqu'ils arrivèrent et traversèrent la rivière appelée le Loup, ils trouvèrent une église dédiée à la Bienheureuse Marie, Mère de Dieu, que le grand roi Charles avait autrefois fait construire et généreusement dotée, et que, depuis les temps anciens, on appelait la Dorée. » *Jusqu'ici, il n'est question ni de saint Véran ni de saint Jean-Baptiste. Mais Barralis raconte ensuite que le lieu où se trouvait cette église plut à Pons, qui le choisit pour y construire un monastère. Il poursuit alors :* « Pons, en défrichant une immense forêt, découvrit un oratoire de saint Pierre, près de l'église de Sainte-Marie, de saint Jean-Baptiste et du bienheureux Véran, confesseur. »

E

probablement distinct de l'église de la Bienheureuse Vierge Marie,

7 *Ces derniers mots, comme je l'ai déjà indiqué, sont quelque peu obscurs. Pris isolément, ils ne permettent pas de déterminer avec certitude si une seule et même église était consacrée à la Vierge Marie, à saint Jean-Baptiste et à* saint Véran, *ou si, tout comme l'oratoire de Saint-Pierre était distinct de cette église, les autres saints possédaient eux aussi leurs propres églises ou oratoires. Examinons maintenant les témoignages qui montrent clairement que la première interprétation ne peut être retenue. Après avoir raconté la construction du monastère mentionné plus haut, Barralis énumère les donations et les privilèges accordés par différentes personnes, tant au monastère qu'aux églises. Il affirme avoir tiré toutes ces informations d'anciens cartulaires. À la page 363, il écrit :* « En l'an 1012, le vendredi des ides d'août, le noble Pierre et son épouse Ermengarde [...] donnèrent au Seigneur Dieu, à la Bienheureuse Marie, appelée la Dorée, et au bienheureux Véran, dont les églises avaient été construites par le très pieux empereur Charles [...] une vigne située près de la rivière de Cagnes, etc. » *À la page 364, dans le texte intégral d'un autre acte de donation, datant de l'an 1030, on lit ceci :* « Nous, les susnommés Leotger et mon épouse Odile, ainsi que nos fils, à savoir Raimbaud, le seigneur Pierre, évêque, et le jeune Rostang, cédons nos biens aux églises précédemment mentionnées de Sainte-Marie, Mère de Dieu, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pierre-Apôtre et de Saint-Véran, confesseur, ainsi qu'à Pons, abbé, et aux moines qui y servent Dieu, etc. »

F

construit en l'honneur de saint Véran,

8 *Enfin, après avoir rapporté de nombreux autres faits que l'on peut consulter dans son ouvrage, le même auteur ajoute, à la page 365 :* « Ne se contentant pas de ces donations, Lambert et Amic, deux frères aussi nobles que pieux, ainsi que Raimbaud et Rostang, également frères, et leurs épouses, princes et grands seigneurs de cette région [...] donnèrent au seigneur Pons, abbé, aux moines et à leurs successeurs [...] le lieu lui-même, avec les églises qui y avaient été construites, à savoir l'église de Sainte-Marie, Mère de Dieu, appelée depuis les temps anciens la Dorée, construite à l'époque du très pieux roi Charles, ainsi que l'église de Saint-Jean-Baptiste et celles consacrées en l'honneur de saint Pierre, apôtre, de saint Véran, confesseur, et d'autres saints,

avec les vignes, les prés, les champs, les dîmes, les eaux, etc. » *Ces témoignages montrent si clairement qu'il existait, en plus de l'église de la Bienheureuse Vierge Marie, un autre lieu de culte consacré à* saint Véran *et à d'autres saints, qu'il ne peut subsister aucun doute raisonnable à ce sujet. En revanche, il n'est pas possible de déterminer avec la même certitude s'il s'agissait d'une seule église consacrée à* saint Véran*, à saint Pierre apôtre et à saint Jean-Baptiste, interprétation que semble favoriser le dernier texte cité, ou s'il existait plusieurs oratoires ou chapelles, chacun consacré à un saint particulier.*

et, au XIe siècle, un monastère,

9 *Le culte public de notre saint était donc déjà bien établi à l'époque de Charlemagne, et sans aucun doute même auparavant. Il continua également à se développer au cours des siècles suivants, particulièrement au XIe siècle. Nous en avons la preuve dans le fait que Pons, dont nous avons déjà parlé plusieurs fois, consacra le monastère qu'il avait fondé à la fois à la Vierge Marie, Mère de Dieu, et à* saint Véran*, et voulut qu'il porte le nom de* monastère de Saint-Véran. *De plus, comme le montre le document que nous allons reproduire, il tenait particulièrement à ce que ce monastère conserve ce nom prestigieux à l'avenir. En effet, en l'an 1050, il réunit ce monastère à celui de Lérins, ou plutôt le plaça sous son autorité par une donation. C'est à Lérins, comme nous le verrons dans la quatrième section, que* saint Véran *avait été moine dès sa jeunesse, avant d'être choisi pour occuper le siège épiscopal de Vence. Je reproduis ci-dessous le texte intégral de l'acte de transfert ou de donation, tel qu'il figure dans l'ouvrage de Barralis.*

B

Qui fut peu après donné à l'abbaye de Lérins,

10 « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Moi, Pons, abbé du monastère de Saint-Véran, avec l'accord de tous mes moines, celui du seigneur Durand, évêque de Vence, et de tous ses chanoines, ainsi que celui de Raimbaud, Lambert et Amic, je donne à Dieu, à sainte Marie, sa Mère, à saint Honorat du monastère de Lérins, à Aldebert, abbé de ce même monastère, ainsi qu'à tous les moines présents et futurs qui y servent Dieu sans relâche, le monastère de Saint-Véran, dont je suis l'abbé et qui se trouve dans le territoire de Vence, avec toutes ses dépendances. Je le remets et le cède définitivement au monastère de Lérins, en raison de la grande réputation de piété de ce lieu, afin que ses moines puissent désormais le détenir et le posséder pour toujours, sans aucune contestation ni opposition. Je fais cette donation au très religieux monastère de Lérins afin qu'après ma mort, le monastère de Saint-Véran ne perde pas la dignité attachée à son ancien nom, qu'il porte depuis l'époque de Charlemagne, roi des Francs, qui l'avait construit et enrichi de ses donations. Que cette ancienne dignité soit préservée, avec l'aide du Christ et le soutien du monastère de Lérins. Le seigneur Durand, évêque du saint siège de Vence, a donné son accord et signé de sa propre main. Aldebert, évêque d'Antibes, a signé. André, évêque de Nice, a signé. Les seigneurs Raimbaud, Lambert et Amic ont signé. Brocard a signé. Aicard a signé. Leotger et Raimbaud de Saint-Laurent ont signé. Lambert a signé. Si quelqu'un, pour quelque raison que ce soit, cherche à annuler cette donation ou à retirer ce monastère à celui de Lérins, nous le soumettons, par l'autorité des apôtres Pierre et Paul et par la nôtre, à une excommunication perpétuelle, à moins qu'il ne renonce à cette mauvaise action. Cette charte a été établie en l'an 1050 de l'Incarnation du Verbe de Dieu, pendant la deuxième indiction. »

C

avec ses églises.

11 *La formulation de cet acte de donation pourrait faire naître un doute sur ce que nous avons rapporté plus haut d'après Vincent Barralis, à savoir que le monastère de* Saint-Véran *aurait été fondé par Pons, d'abord moine, puis abbé. En effet, celui-ci écrit :* « Afin qu'après ma mort, le monastère de Saint-Véran ne perde pas la dignité attachée à son ancien nom, qu'il porte depuis l'époque de Charlemagne, roi des Francs, qui l'avait construit. » *Cependant, ces paroles ne concernent pas uniquement les bâtiments destinés à loger les moines, dont Pons avait été le fondateur. Elles englobent également les églises que Charlemagne avait autrefois fait construire et dotées de biens. Comme nous l'avons expliqué précédemment, ces églises avaient été données à Pons et à ses compagnons moines, si bien que l'ensemble commença dès lors à être désigné sous le nom unique de* « monastère de Saint-Véran » *ou de* « lieu de Saint-Véran ». *On peut donc dire à juste titre que ce monastère avait été construit par l'empereur Charlemagne, du moins en ce qui concerne ses éléments les plus importants, à savoir les églises.*

D

§ II. Les reliques du saint et son culte à une époque plus récente ; son inclusion à tort par certains parmi les saints de l'ordre de Saint-Benoît.

Vincent Barralis, que nous avons cité à plusieurs reprises, écrit ce qui suit au sujet des reliques sacrées de notre évêque, à la page 362 de son ouvrage : « Ses vénérables reliques sont conservées avec honneur dans la cathédrale de Vence, en Provence narbonnaise. Sa tête sacrée, ou son crâne, est placée dans un buste en argent doré, représentant la partie supérieure du corps à partir du milieu de la poitrine, et portant cette inscription : "Voici la tête du bienheureux Véran, évêque. Ce reliquaire a été fabriqué par maître Laurent de Pardis, orfèvre, le 10 octobre 1495." Selon la tradition, il aurait été réalisé sur l'ordre du très révérend seigneur Raphaël Hispani, évêque de Vence. » *Cela correspond à ce que nous avons rapporté plus haut d'après Denis de Sainte-Marthe, selon lequel les corps des* saints Véran *et Lambert sont pieusement conservés dans la cathédrale de Vence. Cela concorde également avec ce que nous avons cité de l'ancien martyrologe de Vence, qui indique que le corps de notre saint y avait été déposé dans un sarcophage de marbre encastré dans le mur. Cependant, aucun des auteurs que j'ai consultés ne précise en quelle année ce sarcophage fut ouvert et examiné, ni à quelle date la tête sacrée fut séparée du reste du corps et retirée du tombeau.*

E

La tête du saint, conservée à Vence avec le reste de son corps,

13 *Toutefois, Sainte-Marthe, déjà cité, rapporte à la colonne 1226 de sa liste des évêques de Vence que,* « sur l'ordre de l'illustre évêque Hispani le tombeau de saint Lambert fut ouvert en 1468 et que sa tête fut placée dans un reliquaire en argent, tandis que les autres ossements furent laissés dans le tombeau. » *Il est donc tout à fait raisonnable de supposer que la même chose fut faite pour les reliques sacrées de* saint Véran *vers cette époque, ou peut-être un peu plus tard, et que l'on commença alors à envisager la fabrication d'un reliquaire en argent pour sa tête. Cependant, celui-ci ne fut achevé que plusieurs années après, comme le montre clairement l'inscription citée plus haut. En effet, si la tradition selon laquelle ce buste ou reliquaire en argent aurait été réalisé sur l'ordre de l'illustre évêque Hispani est exacte, il faut en conclure soit que l'orfèvre ne commença pas immédiatement son travail, soit que sa réalisation demanda beaucoup de temps. Car cet évêque mourut le 2 octobre 1491, soit quatre années entières avant la date indiquée pour l'achèvement du buste. Mais ces détails sont de peu d'importance. Il n'est pas nécessaire, pour démontrer l'existence du culte du saint, de déterminer l'année exacte où de tels événements se sont produits. Nous savons qu'ils ont bien eu lieu, et cela suffit. Je terminerai donc brièvement en présentant ce qu'il reste à dire sur le culte qui lui est rendu à notre époque.*

E

placée dans un reliquaire en argent vers la fin du XVe siècle.

PAR J. P.

14 *Vincent Barralis ajoute ce qui suit au passage cité au paragraphe 12 :* « De plus, le clergé et les habitants de la ville de Vence célèbrent chaque année solennellement la fête de saint Véran, le 10 septembre, avec beaucoup d'enthousiasme et de dévotion. » *Cette même date, qui correspond au jour de sa mort, est également indiquée par les auteurs de martyrologes cités plus haut, à l'exception de Chastelain, qui place sa commémoration la veille. Baillet partage l'avis de Chastelain dans le tome 3 de ses Vies des saints, affirmant que cette date est confirmée par Antoine Godeau, évêque de Vence, dans le tome 2 de son Histoire ecclésiastique, au chapitre 35 consacré au Ve siècle. Le témoignage d'un homme aussi remarquable par son savoir et sa probité, qui occupa le siège épiscopal de Vence jusqu'en 1672 et devait donc connaître cette question mieux que quiconque, suffisait largement pour que ces auteurs s'écartent de l'opinion de ceux qui plaçaient la fête au 10 septembre. C'est sans doute cette même raison qui conduisit nos prédécesseurs, lorsqu'ils consacrèrent quelques remarques à* saint Véran *dans la rubrique des saints omis du 13 juillet, à renvoyer le lecteur au 9 septembre. J'en étais moi-même convaincu et j'avais déjà prévu de placer ce commentaire à cette date.*

A *Selon certains, sa fête y est célébrée le 9 septembre,*

B *selon d'autres, et plus vraisemblablement, le 10 septembre.*

15 *Cependant, lorsque j'ai remarqué que Tillemont, ainsi que les auteurs de l'Histoire littéraire de la France, tome 2, page 478, indiquaient une date incertaine, le 9 ou le 10 septembre, j'ai commencé à avoir des doutes et à examiner la question plus attentivement. Finalement, j'ai trouvé deux exemplaires d'un petit livret, présenté sous la forme d'un directoire liturgique, qui indiquait l'ordre des fêtes propres aux principales villes de Provence et les offices qui devaient y être célébrés. Dans les deux exemplaires, la fête de* saint Véran *était fixée au 10 septembre. Je reproduis volontiers ici le texte de l'un d'eux, d'autant plus qu'il confirme remarquablement ce que Vincent Barralis rapporte sur la solennité de cette célébration. Ce livret, imprimé à Aix-en-Provence pour l'année 1676, donne les indications suivantes parmi les fêtes propres au mois de septembre :* « Le 10, à Vence. Jeudi : saint Véran, évêque et confesseur. Fête double de première classe avec octave. Aux vêpres, commémoraison de saint Nicolas de Tolentino seulement, dont il sera question demain. » *L'autre directoire, qui date d'une année différente, donne les mêmes indications. Je soupçonne donc qu'une erreur s'est glissée dans l'ouvrage de l'illustre Godeau et que Chastelain et Baillet l'ont reprise sans s'en rendre compte. Cette hypothèse me paraît d'autant plus probable que le directoire dont je viens de citer le texte a été publié seulement trois ans après la mort de cet évêque et que la date qu'il indique correspond à celle donnée par tous les autres auteurs, à l'exception des deux que je viens de mentionner.*

C

Autres fêtes du saint mentionnées par Saussay

16 *Outre la fête de notre saint dont nous venons de parler, Saussay en mentionne une autre au 12 octobre, en ces termes :* « À Vence, ville des Nérusiens, relevant de la métropole d'Embrun, commémoration de la consécration épiscopale de saint Véran, évêque et confesseur, illustre par sa foi et ses vertus. L'Église de Vence, qu'il a dirigée, célèbre sa bienheureuse mort le 10 septembre. » *Cependant, je ne trouve aucune mention de cette fête chez Barralis ni dans aucun autre ouvrage. Serait-il possible que le reliquaire ou buste en argent qui, comme nous l'avons vu, fut achevé le 10 octobre 1495, ait été exposé pour la première fois à la vénération des fidèles avec la tête sacrée du saint le 12 octobre suivant, au cours d'une cérémonie particulièrement solennelle, et que cette célébration ait ensuite été renouvelée chaque année ? Mais si telle était l'intention de l'auteur cité, il aurait dû parler de l'élévation des reliques, et non de la consécration épiscopale de* saint Véran. *J'ai encore beaucoup plus de mal à comprendre ce que Gabriel Bucelin voulait dire lorsque, dans son Ménologe bénédictin, à la date du 13 juillet, il a inscrit notre saint évêque parmi les saints de son ordre, avec la notice suivante :* « En Italie, saint Véran, évêque de Vence, homme particulièrement illustre par l'admirable sainteté de sa vie. Certains parlent de lui le 10 septembre, d'autres le 11 novembre, d'autres le 13 novembre, et nous à la date qui lui est propre. »

et par Bucelin. Celui-ci, dans son Ménologe bénédictin

17 *En premier lieu, comme nous l'avons déjà fait remarquer dans la rubrique des saints omis du 13 juillet, Bucelin classe à tort Vence parmi les villes d'Italie. À moins, peut-être, qu'il ait voulu dire que* saint Véran, *évêque de Vence, était commémoré dans une autre ville ou un autre lieu d'Italie, distinct de Vence. Cependant, aucun des auteurs qui ont écrit sur notre saint ne connaissait un tel lieu. En deuxième lieu, notre saint n'est célébré nulle part au monde au mois de juillet, alors que Bucelin semble affirmer que le 13 juillet est la date à laquelle il convient de le commémorer. C'est du moins ainsi que j'interprète ses mots* « et nous à la date qui lui est propre », *car, malgré toutes mes recherches, je n'ai trouvé aucune autre mention de* saint Véran *dans son ouvrage. En troisième lieu, pour quelle raison a-t-il placé* saint Véran *parmi les saints de l'ordre bénédictin ? En effet, comme nous le verrons dans la section suivante, notre saint naquit au début du Ve siècle et, en l'an 480, soit il était déjà mort, soit il avait atteint un âge avancé. Or, c'est précisément l'année 480 que nous avons retenue, avec Bucelin et d'autres auteurs, comme date de naissance de saint Benoît, dans le troisième tome du mois de mars, à la date du 21, page 276, où nous avons étudié les Actes de ce saint.*

E

y a inscrit à tort

18 *On ne peut pas non plus prétendre que* saint Véran *ait été inscrit parmi les saints de l'ordre bénédictin simplement parce qu'il avait été moine au monastère de Lérins, où la règle de saint Benoît fut adoptée par la suite. En effet, saint Honorat et saint Hilaire, tous deux évêques d'Arles, ainsi que de nombreux autres personnages devenus célèbres dans l'Église pour leur sainteté, avaient également été moines à Lérins. Pourtant, l'auteur cité ne les mentionne pas. De plus, une telle interprétation semble clairement contraire à l'objectif que Bucelin s'était fixé en rédigeant le ménologe de son ordre, objectif qu'il explique à ses lecteurs dans la lettre placée en tête de l'ouvrage, où il commence par ces mots :* « Nous ne présentons qu'un très petit nombre des innombrables saints que cet admirable Benoît, béni par ses actes autant que par son nom, père et très saint patriarche, a engendrés pour Dieu et pour le ciel. » *Par ces paroles, il indique clairement qu'il ne prétend pas mentionner tous les saints et bienheureux qui ont eu saint Benoît pour père spirituel, mais que ceux qu'il mentionne doivent leur vie spirituelle à ce saint patriarche, qui les a conduits vers Dieu et vers le ciel. Or, cela ne s'applique pas davantage à* saint Véran *qu'à saint Honorat, à saint Hilaire et aux autres.*

F

Saint Véran, ignorant sans doute,

19 *Enfin, on ne peut pas soutenir que Bucelin ait voulu parler d'un autre Véran, plus récent que le nôtre, ni qu'il ait mentionné notre saint en raison de reliques conservées et vénérées dans un monastère de son ordre. La première explication ne tient pas, car il désigne clairement notre Véran, d'une part en mentionnant le siège épiscopal de Vence, dont la liste des évêques ne comprend qu'un seul* Véran, *et d'autre part en indiquant le 10 septembre comme date à laquelle d'autres auteurs le commémorent. La seconde explication ne convient pas davantage, car elle serait, elle aussi, contraire à l'objectif du Ménologe des saints de l'ordre de Saint-Benoît. De plus, aucune mention de telles reliques ne figure dans le Sacrarium Sanctorum, ouvrage que Bucelin a ajouté à son ménologe. Ainsi, quelle que soit la manière dont j'examine cette question, je ne trouve aucune raison valable justifiant la présence de notre saint évêque dans ce ménologe.*

comme quelques autres auteurs, à quelle époque il avait vécu.

20 *Il reste donc à supposer que l'auteur ignorait l'époque à laquelle notre saint avait vécu. Il avait sans doute lu que* saint Véran *avait été appelé du monastère de Lérins au siège épiscopal de Vence et, sans prendre la peine de rechercher à quel siècle cela s'était produit, il avait supposé que Véran avait vécu après saint Benoît. C'est probablement pour la même raison que notre saint figure parmi les saints bénédictins chez Dorganius, dans son Calendrier, et chez Wion, dans son Martyrologe*

monastique, tous deux à la date du 11 novembre. Wion lui-même le laisse assez clairement entendre lorsqu'après avoir donné la notice suivante : « À Vence, en Provence, commémoration de la mort de saint Véran, évêque et confesseur, qui fut appelé du monastère de Lérins pour gouverner ce siège épiscopal et se distingua par sa sainteté et ses miracles », *il ajoute aussitôt :* « Les registres de Lérins le mentionnent à cette date. On célèbre également un autre Véran, évêque de Lyon, mais distinct du nôtre. Je ne peux préciser à quelle époque notre Véran a vécu, car les registres mentionnés ne donnent aucune indication à ce sujet. »

§ III. Les illustres parents du saint, son lieu d'origine et l'époque à laquelle il a vécu.

Né de saint Eucher, son père

B

Comme le déplore à juste titre Vincent Barralis, les Actes de notre saint n'ont pu être retrouvés ni dans les ouvrages imprimés ni dans les manuscrits. Aucun autre auteur ne fait mention d'une Vie écrite de saint Véran. Il faut donc supposer que celle-ci a disparu au cours des siècles ou qu'elle n'a peut-être jamais été rédigée. Nous sommes par conséquent obligés, selon notre habitude, de reconstituer le récit de sa vie du mieux possible, à partir des auteurs anciens et des documents historiques que nous avons pu retrouver et rassembler. Commençons donc par ses parents. Ils étaient illustres par leur naissance et leur rang social, mais plus illustres encore par la sainteté de leur vie. Son père était saint Eucher, généralement considéré comme issu de l'ordre sénatorial romain. Après avoir renoncé aux vanités du monde, il se retira dans la solitude avant d'être élevé au siège archiépiscopal de Lyon. Je passerai sous silence les innombrables éloges que les plus saints auteurs lui ont consacrés, car le 16 novembre, jour de sa fête, sera une occasion plus appropriée pour les rassembler et examiner les autres événements de sa vie. Il sera toutefois utile de citer ici un bref témoignage de saint Hilaire d'Arles, qui était non seulement contemporain d'Eucher, mais aussi l'un de ses amis les plus proches. Ce témoignage permettra de confirmer la noblesse de ses origines et de montrer clairement à quel point sa sainteté était déjà reconnue de son vivant. Dans la Vie de son prédécesseur saint Honorat, cet évêque d'Arles écrit : « Illustre aux yeux du monde, plus illustre encore aux yeux du Christ, le bienheureux Eucher rivalisait de vertu avec saint Honorat »*, etc.*

C

et de Galla, sa mère, tous deux illustres

22 *La mère de* saint Véran*, appelée Galla, est beaucoup moins connue que son père. Cependant, son mariage avec saint Eucher nous conduit à penser qu'elle était elle aussi issue d'une famille très noble. Sa grande piété et ses nombreuses vertus apparaissent clairement dans le fait que, non seulement elle approuva la décision de son mari de renoncer au monde, mais qu'elle suivit elle-même son exemple. C'est ce qui ressort clairement d'une lettre que saint Paulin, évêque de Nole, adressa aux deux époux après leur retraite du monde. Le lecteur qui souhaite en savoir davantage pourra consulter cette lettre dans le Paulinus Illustratus de notre confrère Chifflet, à la page 61. Paulin y fait de grands éloges du nouveau mode de vie adopté par Eucher et Galla. Il suffira ici d'en reproduire la formule de salutation :* « Paulin, évêque, à Eucher et Galla, ses très chers enfants, saints, dignes à juste titre d'être loués, vénérés et aimés. » *Quant à la célèbre controverse qui occupe depuis longtemps les érudits, elle sera également examinée le 16 novembre. Il s'agit de déterminer s'il n'exista qu'un seul Eucher ou s'il y en eut deux. Selon cette seconde hypothèse, tous deux auraient été de naissance illustre, tous deux auraient épousé une femme nommée Galla, tous deux se seraient retirés dans la solitude avec l'accord et la compagnie de leur épouse, et tous deux auraient ensuite été appelés au siège épiscopal de Lyon, où ils se seraient distingués par leur sainteté et leur savoir. Le premier, appelé Eucher l'Ancien, aurait vécu au Ve siècle, tandis que le second, appelé Eucher le Jeune, aurait vécu au VIe siècle.*

D

époux illustres des IVe et Ve siècles ; une filiation non seulement spirituelle, comme le pense Savaron,

23 *Quelle que soit l'opinion la plus juste, cette controverse n'a aucune conséquence pour notre saint. En effet, tous les auteurs s'accordent à reconnaître que ses parents ne pouvaient pas être Eucher le Jeune et son épouse Galla, à supposer même que ces deux personnages aient réellement existé. On peut consulter à ce sujet la nouvelle édition de la Gallia Christiana, tome 4, colonne 20, où sont présentés les arguments des défenseurs des deux opinions. Presque tous les auteurs, y compris ceux qui soutiennent l'existence de deux Eucher, reconnaissent également qu'Eucher l'Ancien, nom que nous utilisons pour le distinguer du prétendu Eucher le Jeune, aurait eu de son épouse Galla deux fils : Salonius, dont nous parlerons plus loin, et notre* Véran. *Cette affirmation me paraît appuyée par des témoignages si solides qu'il est étonnant que Jean Savaron ait pu exprimer des doutes à ce sujet dans ses notes sur la quinzième lettre de Sidoine Apollinaire, à la page 469. C'est pourquoi je vais présenter quelques-uns de ces témoignages à l'intention de cet auteur, avant d'examiner les raisons qui l'ont conduit à considérer* Véran *et* Salonius *comme les fils* spirituels *d'Eucher et de Galla, plutôt que comme leurs fils* biologiques.

E

mais biologique, comme le prouvent saint Paulin et Gennade,

24 *Tout d'abord, nous savons qu'Eucher était marié à Galla et qu'ils avaient eu des enfants grâce à la lettre de saint Paulin déjà citée, qui se termine ainsi :* « Que le Seigneur vous bénisse depuis Sion, de cette bénédiction accordée à l'homme qui craint le Seigneur, vous qui êtes unis pour toujours comme époux et parents, ainsi que vos enfants, bénis avec vous par Dieu en raison de votre très grande sainteté. Puissiez-vous voir les bienfaits de Jérusalem et mériter de demeurer ensemble dans la maison du Seigneur pour toujours, saints enfants, justement dignes de vénération, aimés d'une profonde affection et dont la présence sera toujours désirée. » *Eucher et Galla étaient donc parents, et leurs enfants étaient encore en vie lorsque Paulin écrivit cette lettre. Cependant, comme il ne précise ni leur nombre ni leurs noms, nous ne pouvons pas affirmer avec certitude que Véran et Salonius faisaient partie de ces enfants. Il nous faut donc chercher cette information ailleurs. Écoutons Gennade, un autre auteur contemporain, qui écrit au chapitre 63 de son ouvrage Des hommes illustres :* « Eucher expliqua également à ses fils Véran et Salonius, qui devinrent par la suite évêques, les passages difficiles des Saintes Écritures. » *Dans certains exemplaires, on trouve les noms* Uranius *et* Salonius *au lieu de* Véran *et* Salonius.

F

d'après saint Eucher lui-même,

25 *Écoutons maintenant Eucher lui-même, dans la lettre placée en tête de son ouvrage Des formules d'intelligence spirituelle, publiée avec cet ouvrage par Vincent Barralis dans la deuxième partie de sa Chronique de Lérins. Cette lettre commence ainsi :* « Eucher à son fils Véran, salut dans le Christ. J'ai estimé qu'il convenait de rédiger pour toi ces formules d'interprétation spirituelle et de te les envoyer, par souci paternel à ton égard, afin qu'après les avoir reçues (*Chifflet lit à juste titre* « reçues » au lieu de « prescrites »), ton esprit puisse plus facilement comprendre le sens de tous les textes des Saintes Écritures. » *Je laisse de côté d'autres passages dans lesquels Eucher appelle* Véran *et Salonius ses fils très chers, dans les ouvrages qu'il leur a adressés. Le lecteur curieux pourra les consulter chez Chifflet, Barralis et d'autres auteurs qui ont écrit sur Eucher. Mais il ne faudrait pas interpréter ces passages comme si Eucher avait voulu désigner uniquement des fils spirituels, au sens où saint Paulin emploie certainement cette expression lorsqu'il appelle Eucher et Galla ses très chers enfants, ou comme le font d'autres évêques lorsqu'ils écrivent à des personnes qui ne sont pas évêques. C'est avant tout le témoignage de Gennade qui s'oppose à une telle interprétation. À mon avis, puisqu'aucun autre élément ne vient la justifier, un*

A historien prudent ne devrait pas comprendre ses paroles de cette manière. Un autre témoignage s'y oppose également, comme le fait remarquer Chifflet dans son Paulinus Illustratus. Il s'agit de celui de Salvien, un homme instruit dans les lettres humaines et divines, comme l'atteste Gennade, et qui fut, pour le dire sans susciter de jalousie, le maître des saints évêques Salonius et Véran. C'est précisément Salvien qui apporte cette preuve dans une lettre adressée à Eucher, que je reproduis ici intégralement, non seulement parce qu'elle montre que ses disciples étaient véritablement les fils d'Eucher, mais aussi parce qu'elle nous sera utile pour démontrer certains points que nous examinerons plus loin au sujet de notre saint.

et par Salvien.

26 *Voici le texte de cette lettre, tel qu'il figure à la page 65 de l'ouvrage de Chifflet, déjà cité à plusieurs reprises :* « Salvien, à son seigneur et cher ami Eucher, évêque. J'ai lu les livres que tu m'as envoyés. Ils sont concis dans leur style, riches en enseignements, faciles à lire, complets dans leurs explications et dignes de ton intelligence et de ta piété. Je ne suis pas surpris que tu aies composé un ouvrage aussi utile et aussi remarquable, principalement pour l'instruction de tes saints et bienheureux enfants. En effet, après avoir édifié en eux un magnifique temple de Dieu, tu as couronné ton œuvre par un nouvel enseignement, comme on place un sommet sur un édifice. Afin que ces jeunes gens, déjà remarquables par leur sainteté, brillent autant par leur savoir que par leur conduite, tu as ajouté une formation spirituelle à l'éducation humaine que tu leur avais donnée. Il reste maintenant à prier notre Seigneur Dieu, dont la grâce a fait de ces jeunes gens des êtres si admirables, de les rendre dignes de tes livres. Autrement dit, que chacun d'eux comprenne pleinement dans son esprit tous les mystères contenus dans ces ouvrages. Et puisque, par la volonté et le jugement de Dieu, ils sont désormais devenus des maîtres de l'Église, puisse la très grande bonté divine faire en sorte que leur enseignement porte des fruits pour les Églises et pour toi. Puissent-ils, par leurs remarquables progrès, faire honneur aussi bien à celui qui leur a donné la vie qu'à ceux auxquels ils donneront eux-mêmes la vie spirituelle par leur enseignement. Quant à moi, puisse Dieu, dans sa miséricorde, m'accorder, sinon avant toute autre chose, du moins parmi ses dernières faveurs, que ceux qui furent autrefois mes disciples prient désormais chaque jour pour moi. Porte-toi bien, mon seigneur et cher ami. »

B

Il faudrait véritablement être aveugle en pleine lumière pour ne voir ici qu'une filiation spirituelle. En effet, sans même examiner tous les autres arguments, pourquoi Salvien appelle-t-il ces jeunes gens les enfants *d'Eucher plutôt que les siens, alors qu'il reconnaît lui-même avoir été leur instructeur et leur maître ? Pourquoi, après avoir écrit* « faire honneur à celui qui leur a donné la vie »*, ne poursuit-il pas simplement en disant* « ainsi qu'à ceux auxquels ils donneront eux-mêmes la vie » *? Pourquoi prend-il soin d'ajouter* « par leur enseignement »*, sinon pour limiter le sens de l'expression* « donner la vie » *à la filiation spirituelle et la distinguer de la filiation biologique ? Je ne m'attarderai pas sur une autre opposition contenue dans cette phrase :* « Tu as ajouté une formation spirituelle à l'éducation humaine que tu leur avais donnée. » *En effet, Barralis et Baluze, qui a publié les œuvres de Salvien en les accompagnant de notes, lisent morali (*« morale »*) au lieu de mortali (*« mortelle »*), ce qui rendrait l'opposition moins marquée.*

C

Savaron a été induit en erreur par un texte d'Adon

27 *Quant à la raison pour laquelle Savaron, déjà cité, a estimé que tous ces passages devaient être compris comme désignant une filiation spirituelle plutôt que biologique, je laisse le lecteur la découvrir à travers les propres paroles de cet auteur. Dans le passage mentionné plus haut, il déclare au sujet de* Véran *et de Salonius :* « Eucher et Salvien semblent laisser entendre qu'ils étaient les fils d'Eucher de Lyon. » *Il aurait également pu ajouter Gennade.* « Mais comme Adon de Trèves *(ou plutôt de Vienne)* ne mentionne, le 16 novembre, que Galla, son épouse, ainsi que Consortia et Tullia, je préférerais considérer Véran et Salonius comme ses fils spirituels. » *Comme si le silence d'un auteur ayant vécu environ quatre siècles plus tard constituait une raison suffisante pour mettre en doute un fait aussi clairement affirmé par des auteurs contemporains, et même par celui dont on cherche à déterminer la paternité ! De plus, Savaron n'avait certainement pas connaissance du récit historique que tous les auteurs récents considèrent comme ancien, bien que beaucoup le jugent interpolé, et qui porte le titre suivant :* La conversion de saint Eucher, évêque, et de son épouse Galla, et la Vie de leurs deux filles, les vierges Tullia et Consortia. *Chifflet a publié ce texte* d'après plusieurs *manuscrits,* dont le plus ancien, conservé à Saint-Oyend dans le Jura, semble avoir été copié il y a environ neuf cents ans. *Henschen a reproduit ce même récit d'après Chifflet à la date du 22 juin, jour où sainte Consortia est commémorée dans le Martyrologe romain et dans d'autres martyrologes. Dans son commentaire préliminaire, au paragraphe 8, il fait remarquer qu'Adon s'est servi de ce récit dans son propre martyrologe, à la date du 16 novembre. Chifflet était du même avis, tout comme la plupart des autres auteurs. En réalité, pour reprendre les mots de Tillemont, cela est si évident que quiconque prendra la peine de comparer le texte d'Adon avec ce récit devra le reconnaître.*

E

ayant suivi des Actes interpolés ou corrompus.

28 *Savaron, dis-je, n'avait pas connaissance de ce récit, sans quoi il aurait certainement remarqué qu'Eucher l'Ancien n'était pas, et ne pouvait pas être, le père de sainte Consortia. En effet, Eucher avait renoncé au monde vers le début du Ve siècle et était mort vers le milieu de ce même siècle. Or, Consortia était encore une jeune femme célibataire en âge de se marier en 561. Le récit mentionné plus haut rapporte en effet qu'après la mort de Clotaire Ier, Hecca, administrateur royal, demanda à Sigebert, successeur de Clotaire sur le trône, la permission de l'épouser. À cette époque, si Consortia avait été la fille d'Eucher l'Ancien, elle aurait facilement atteint l'âge de cent cinquante ans. C'est sur cette base que les défenseurs de l'existence de deux Eucher estiment pouvoir confirmer leur hypothèse d'un Eucher le Jeune, père de Consortia. En revanche, ceux qui ne reconnaissent qu'un seul Eucher, évêque de Lyon, soutiennent soit qu'une erreur s'est introduite dans les Actes de sainte Consortia, sur lesquels Adon s'est appuyé, et que le nom d'Eucher a été substitué à celui* d'Éthérius*, véritable père de cette vierge, soit que, si le nom* d'Eucher *est exact, il ne s'agissait pas de l'évêque de Lyon, mais de celui de Riez. Le lecteur trouvera une discussion plus approfondie de ces questions chez le père de Colonia, prêtre de notre Compagnie, dans son Histoire littéraire de Lyon, au chapitre 8 consacré au Ve siècle ; chez Tillemont, dans les notes du tome 15 de ses Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, pages 851 et suivantes ; ainsi que chez Henschen et Chifflet, aux endroits déjà cités. Pour notre propos, il suffit d'avoir démontré qu'Eucher l'Ancien n'était pas, et ne pouvait pas être, le père de Consortia. Tout le fondement des doutes de Savaron s'effondre donc. En effet, Adon avait de bonnes raisons de ne pas mentionner* Véran *et Salonius lorsqu'il parlait de Consortia, de Tullia et de leurs parents, puisque ces deux frères n'avaient aucun lien avec elles.*

F

Il est probablement né en Provence

29 *Il est assez certain que* saint Véran *est né en Gaule, d'après ce que nous savons de son père Eucher. Cependant, ni les récits concernant Eucher ni aucune autre source ne nous ont permis de déterminer dans quelle ville ou dans quel lieu précis Véran est né. Si les observations de De Colonia sont exactes, il est probablement né en Provence. En effet, cet auteur affirme qu'il ressort clairement de la préface de Cassien aux sept autres Conférences, dédiées aux saints Honorat et Eucher, que ce dernier avait passé toute sa vie, jusqu'à son retrait du monde, dans cette partie de la Gaule narbonnaise que l'on appelle*

aujourd'hui la Provence. Faute de témoignages anciens suffisants, il est également impossible de déterminer l'année de naissance de saint Véran. *Cependant, puisque son frère Salonius, généralement considéré comme le fils aîné d'Eucher, n'avait que dix ans lorsqu'il fut confié aux soins et à l'enseignement de saint Honorat au monastère de Lérins, la naissance des deux frères doit sans aucun doute être située vers la fin du IVe siècle ou au début du Ve siècle. En effet, c'est vers cette époque que saint Honorat fonda le monastère de Lérins, dont il resta l'abbé jusqu'en 426. Ajoutons que, bien avant cette année, au cours de laquelle saint Honorat fut élevé au siège archiépiscopal d'Arles, saint Eucher avait déjà adopté un nouveau mode de vie. C'est ce que montrent les paroles de Cassien, cité plus haut, que je reproduis ci-dessous.*

vers le début du Ve siècle.

30 « Bien que beaucoup de saints, qui s'inspirent de votre exemple, puissent à peine égaler la perfection de vos vertus, grâce auxquelles vous brillez dans ce monde comme de grandes lumières d'un éclat admirable, vous, saints frères Honorat et Eucher, êtes pourtant tellement enthousiasmés par les louanges de ces hommes remarquables *(il désigne ici les ascètes égyptiens)*, auprès desquels nous avons appris les premiers principes de la vie érémitique, que l'un de vous, à la tête d'un grand monastère de frères, dirige sa communauté, qui s'instruit chaque jour en observant votre sainte manière de vivre, etc. » *Ainsi, saint Eucher n'était pas simplement un moine ou un ermite débutant, mais un religieux expérimenté qui instruisait les autres lorsque Cassien lui dédia ses Conférences, ainsi qu'à saint Honorat. Cela se produisit nécessairement avant l'année 426, date à laquelle Honorat cessa de diriger le monastère de Lérins. Or, puisque ce n'est qu'après la naissance de ses fils Véran et Salonius qu'Eucher décida d'embrasser la vie monastique, ceux-ci avaient certainement déjà bien avancé dans leur jeunesse en 426. Cela est d'ailleurs confirmé par le fait que Salonius était déjà évêque en 441, comme le montre le premier concile d'Orange, dont les actes portent sa signature en ces termes :* « Moi, Salonius, évêque, j'ai signé. »

B

§ IV. L'éducation du saint au monastère de Lérins ; présentation de trois opinions concernant son siège épiscopal, dont la troisième est examinée et réfutée.

C

Éduqué par des hommes savants et saints

Nous ne savons ni comment ni où notre saint a passé les premières années de sa vie. Lorsque son père Eucher renonça au monde, Véran fut-il confié aux soins de sa mère en raison de son jeune âge, ou fut-il envoyé dès son enfance, avec son frère Salonius, au monastère de Lérins pour y recevoir l'éducation des moines ? Les auteurs anciens ne nous ont laissé aucun témoignage sur cette question, pas plus que sur de nombreux autres aspects de sa vie, comme je l'ai déjà fait remarquer. Cependant, puisque Véran *était probablement à peine plus jeune que son frère Salonius, et puisqu'il est raisonnable de penser que saint Eucher veilla avec le même soin à l'éducation de ses deux fils, il me paraît tout à fait vraisemblable que* saint Véran *reçut les premiers enseignements religieux, intellectuels et monastiques des mêmes maîtres que Salonius. Nous savons, d'après Gennade et Salvien lui-même, cités aux paragraphes 25 et 26, que Salvien fut leur maître. L'ancien martyrologe de Vence, cité au paragraphe 3, désigne expressément* Véran *comme un disciple du bienheureux Hilaire. Quant aux autres maîtres, nous les découvrons dans une lettre d'Eucher lui-même, placée en tête de son ouvrage sur les Questions de l'Ancien et du Nouveau Testament, adressé à son fils Salonius. En voici un extrait :* « Il est juste que je récompense ton intelligence par tous les soins dont je suis capable, toi qui, à peine âgé de dix ans, es entré dans la solitude et as été non seulement instruit, mais aussi élevé au milieu de ces communautés de saints, sous la direction du père Honorat, qui fut, je le rappelle, d'abord le maître des îles, puis celui des Églises. C'est là que le bienheureux Hilaire, alors simple novice sur l'île, mais aujourd'hui grand évêque *de l'Église d'Arles*, t'a formé dans toutes les disciplines spirituelles. Par la suite, les saints hommes Salvien et Vincent, tous deux remarquables par leur éloquence et leur savoir, ont achevé ta formation. »

D

et ayant embrassé la vie monastique au monastère de Lérins,

32 *Il est certain que notre saint séjourna quelque temps au monastère de Lérins et qu'il y embrassa la vie monastique. Cela ressort clairement des témoignages que nous avons présentés aux paragraphes 3 et 4, tirés de l'ancien martyrologe de Vence et des anciens registres de ce monastère. Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, dans notre ouvrage, de l'île de Lérins, qui porte encore aujourd'hui le nom de saint Honorat, ainsi que du monastère qui y fut fondé. Nous l'avons notamment évoqué récemment dans le sixième tome du mois d'août, page 66, dans les notes accompagnant les Actes de saint Césaire, archevêque d'Arles. Ceux qui souhaitent en savoir davantage sur l'île et son monastère pourront consulter Barralis, déjà cité à plusieurs reprises, dans la description placée au début de sa Chronique de Lérins ; Jean-Baptiste Guesnay, dans son Cassien illustré, page 131 ; ainsi que Joseph Antelmi, dans son ouvrage sur les Origines de l'Église de Fréjus, pages 175 et suivantes. Ils y trouveront de nombreuses informations particulièrement intéressantes sur les origines du monastère de Lérins, sur les hommes qui s'y distinguèrent par leur savoir et leur sainteté, ainsi que sur les éloges que les auteurs anciens lui ont consacrés.*

E

Il se consacra, avec son frère Salonius, futur évêque, à l'étude de la vertu et des Saintes Écritures.

33 *Nous ignorons également ce que fit* saint Véran *pendant son séjour dans cette retraite religieuse. Il est raisonnable de penser que, stimulé par l'exemple et les enseignements des saints hommes qui y vivaient, ainsi que par sa propre inclination au bien, il se consacra avec ardeur à la piété chrétienne et à la pratique des vertus religieuses, afin d'atteindre la plus grande perfection possible. Mais nous disposons aussi d'indications très claires montrant qu'il étudia les Saintes Écritures avec beaucoup d'assiduité et chercha à en acquérir une connaissance approfondie. Nous en trouvons la preuve dans l'ouvrage de son père Eucher sur les* Formules d'intelligence spirituelle, *déjà cité plus haut, ainsi que dans deux petits ouvrages ou commentaires consacrés aux Proverbes de Salomon et à l'Ecclésiaste, publiés dans le premier tome de la Bibliothèque des Pères, éditée à Paris en 1589, pages 535 et suivantes, sous les titres suivants :* « Explication mystique des Proverbes de Salomon, par le très savant Salonius, évêque de Vienne en Gaule. Interlocuteurs : Véran et Salonius. » Et : « Second dialogue du très savant Salonius, évêque de Vienne en Gaule, adressé à son frère Véran, dans lequel l'Ecclésiaste est expliqué dans son sens mystique. Interlocuteurs : Véran et Salonius. » *Dans ces commentaires,* Véran *pose les questions difficiles et Salonius y répond. Certains auteurs en ont conclu que Salonius était l'aîné des deux frères et qu'il avait rédigé seul ces commentaires. D'autres, cependant, estiment qu'ils doivent être attribués au travail commun des deux frères pendant leur séjour dans la solitude monastique. Je me rallie volontiers à cette dernière opinion, à condition de la comprendre ainsi : Salonius aurait mis par écrit, au moment opportun et de manière organisée, les principaux sujets qu'il avait examinés avec son frère* Véran *au cours de leurs conversations spirituelles.*

F

34 *Aujourd'hui, les érudits s'accordent généralement à reconnaître que Salonius est désigné à tort comme évêque de Vienne dans les titres des ouvrages que nous venons de citer, ainsi que dans les écrits de certains autres auteurs.*

A

Différentes opinions sur le siège épiscopal de Salonius ; trois opinions concernant celui de saint Véran;

Certains affirment qu'il fut évêque de Gênes, quelques-uns de Lyon, mais la plupart, et plus vraisemblablement, de Genève. Toutefois, ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette question en détail. Nous reparlerons de cet évêque le 28 septembre, date à laquelle son nom figure dans certains calendriers religieux. En attendant, le lecteur pourra consulter, outre les auteurs fréquemment cités dans ce commentaire, les observations de notre confrère Sollier sur le Martyrologe d'Usuard, à cette même date. Je ne pourrai cependant pas éviter de revenir de temps à autre sur le prétendu épiscopat de Salonius à Lyon, à propos de saint Véran, *puisque les quelques auteurs qui défendent cette hypothèse considèrent* Véran *comme son successeur sur ce même siège. Comme je l'ai indiqué au début, il existe trois opinions principales dans la controverse concernant saint Véran, commémoré à Lyon par les martyrologes le 11 novembre, et* Véran, *commémoré à Vence le 10 septembre. Je vais maintenant les présenter successivement.*

présentation de la première et de la deuxième opinion.

35 *La première opinion affirme que* Véran, *fils d'Eucher, fut appelé du monastère de Lérins au siège épiscopal de Vence, ville où il termina sa vie et fut enterré. Il n'a donc jamais été évêque de Lyon. De plus, non seulement l'Église de Lyon n'a jamais eu ce* Véran *pour archevêque, mais elle n'a pas non plus eu d'autre évêque portant ce nom. Par conséquent, le* saint Véran *vénéré à Lyon ne semble pas être un personnage différent de* Véran, *fils d'Eucher et évêque de Vence. Cette opinion est défendue par Jean Savaron, déjà cité, à la page 469 ; par De Colonia, à la page 233 ; par Tillemont, dans le tome 15 de ses Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, pages 135 et 849 ; ainsi que par Dupin, dans le tome 3 de sa Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, page 222, et par d'autres auteurs. La deuxième opinion soutient qu'il existait à la même époque deux saints évêques portant le nom de* Véran *: l'un, fils d'Eucher, à Vence, et l'autre à Lyon. Ce dernier serait celui que les martyrologes commémorent le 11 novembre, tandis que le premier serait célébré le 10 septembre. Cette opinion est défendue principalement par notre confrère Théophile Raynaud, dans son Catalogue des saints de Lyon. Les frères de Sainte-Marthe partageaient cet avis lorsqu'ils avertissaient, au tome 3, page 1149, qu'il ne fallait pas confondre* Véran *de Vence avec* Véran *de Lyon. Les derniers éditeurs de la Gallia Christiana déclarent, au tome 4, colonne 25, qu'il ne leur appartient pas* de trancher des controverses aussi importantes. *Cependant, ils montrent assez clairement leur préférence pour la première opinion, tant par la manière dont ils présentent les arguments des deux camps que par leur liste des évêques de Lyon, dans laquelle saint Eucher occupe la dix-neuvième place et saint Patient la vingtième, sans qu'aucune place soit accordée à* Véran *ou à Salonius. Notre confrère Bolland avait d'abord soutenu l'existence de deux* Véran *distincts, dans le premier tome de février, page 360. En parlant de saint Lupicin, évêque de Lyon, il y affirme que Savaron avait eu raison de retirer* Véran *et Salonius de la liste des évêques de ce siège. Il estimait néanmoins qu'il fallait admettre l'existence d'un certain* Véran, *distinct de celui de Vence, qui aurait été évêque de Lyon, non pas à la même époque que notre* Véran *de Vence, mais au début du VIe siècle ou à la fin du siècle précédent, immédiatement avant saint Viventiolus.*

Bolland semble finalement pencher davantage pour la première opinion que pour la seconde.

36 *L'auteur cité avait adopté cette opinion en s'appuyant sur l'autorité des Actes de saint Avit, évêque de Vienne, que nous avons publiés dans le premier tome de février et où l'on trouve, à la page 668, les paroles suivantes :* « C'est lui *(Avit)* qui donna aux Lyonnais comme évêque le vénérable Véran, abbé d'une communauté de moines. C'est lui également qui désigna saint Viventiolus, choisi parmi les prêtres de Dieu, comme évêque de cette même ville. » *Nous avons situé la mort de saint Viventiolus vers l'an 520, dans le troisième tome de juillet, à la date du 12, et celle de saint Avit vers l'an 525, à l'endroit déjà cité. Voilà donc ce que pensait Bolland au départ. Cependant, dans le premier tome de février, à la date du 13, page 672, lorsqu'il traite de saint Étienne, lui aussi archevêque de Lyon, il semble avoir changé d'avis. En effet, après avoir reproduit les paroles de la Vie de saint Avit citées plus haut, il ajoute :* « Je me demande s'il ne faudrait pas lire Étienne plutôt que Véran. » *La raison en est qu'aucune des listes des évêques de Lyon ne mentionne d'autre Véran que celui présenté comme le successeur d'Eucher. Or, Bolland avait déjà affirmé plus haut que Savaron avait eu raison de retirer* Véran *et Salonius de la liste des successeurs d'Eucher. Il semble donc avoir estimé qu'aucune place ne devait être accordée à un Véran parmi les évêques de Lyon, se rapprochant ainsi davantage des défenseurs de la première opinion que de ceux de la seconde.*

Présentation de la troisième opinion. Les arguments avancés par Severtius en sa faveur

37 *La troisième opinion soutient que Véran et Salonius, fils d'Eucher, succédèrent tous deux à leur père sur le siège épiscopal de Lyon, dans l'ordre de leur âge. Jacques Severtius s'efforce de défendre cette thèse avec toute son énergie dans la deuxième édition de sa Chronologie historique, aux numéros XXII et XXIII. Parlant d'abord de Salonius, il écrit :* « Campegius et Sarrazinus, dans leurs listes respectives, attribuent à Lyon* ce même Salonius, qu'ils placent immédiatement après saint Eucher. Ils ont en effet tiré leurs listes et leur succession d'évêques d'un ancien recueil d'homélies de l'église Saint-Irénée, qui ne semble guère susceptible de contenir des erreurs. » *Il cite également Democharès, au chapitre 27 de son ouvrage sur le Divin Sacrifice de la messe, où figurent deux listes des archevêques de Lyon, la première tirée de Campegius et la seconde de Sarrazinus. Dans la première, après les dix-neuf premiers évêques, les suivants sont énumérés dans cet ordre :* XX. Saint Eucher. XXI. Saloinus. XXII. Saint Desiderius. XXIII. Saint Véran. XXIV. Patient. XXV. Africanus. XXVI. Saint Rusticus. XXVII. Saint Étienne. XXVIII. Lupicin. XXIX. Saint Viventiolus, etc. *Dans la seconde liste, l'ordre est le suivant :* XX. Saint Eucher. XXI. Salonius. XXII. Saint Veranius. XXIII. Pierre. XXIV. Saint Lupicin. XXV. Saint Rusticus. XXVI. Saint Étienne. XXVII. Viventius, etc. *Saint Desiderius, qui occupe la vingt-deuxième place dans la liste de Campegius, n'apparaît qu'à la quarante et unième place dans celle de Sarrazinus, tandis qu'Africanus n'y figure pas du tout.*

** Note :* Peut-être faut-il lire « Lugduno ».

E

tirés d'anciennes listes d'évêques

38 *Le lecteur attentif s'étonnera certainement de constater que ces deux listes ou catalogues, que Campegius et Sarrazinus auraient, selon Severtius, tirés d'un ancien recueil d'homélies* « qui ne semble guère susceptible de contenir des erreurs », *présentent des différences aussi importantes, aussi bien ici qu'ailleurs, comme pourra le constater quiconque consultera Democharès. On comprendra alors facilement pourquoi Savaron, cité plus haut, a estimé qu'il ne fallait leur accorder aucune confiance, et pourquoi Bolland et d'autres auteurs les ont jugés erronés. Il est certain que tous les évêques figurant dans ces listes n'ont pas occupé le siège de Lyon. Nous le démontrerons clairement dans le cas de saint Desiderius, qui n'a jamais été évêque de cette ville, lorsque nous examinerons les arguments en faveur de la deuxième opinion. Il n'est donc pas nécessaire de le faire ici. En effet, même si nous admettions provisoirement que tous les personnages mentionnés dans ces listes avaient réellement occupé le siège épiscopal de Lyon, et que saint Eucher avait effectivement eu pour successeur un certain Salonius, lui-même suivi d'un Véran, de nombreux éléments nous empêcheraient encore de croire qu'il s'agissait des deux fils d'Eucher dont nous avons démontré l'existence plus haut. Cela apparaîtra clairement lorsque nous répondrons à certains des arguments avancés par Severtius au sujet de* saint Véran, *au numéro 23, paragraphe 2.*

F

et d'autres documents historiques

39 *Il cite d'abord le Bréviaire de Lyon, qui fixe l'office de* saint Véran *au 11 novembre. Il mentionne ensuite les martyrologes de Bède, d'Adon et d'Usuard,* qui, *selon lui*, présentent tous Véran comme évêque de Lyon à cette même date. *Nous examinerons de nouveau ces témoignages plus loin, lorsque nous aborderons la deuxième opinion.*

En effet, ils pourraient tout au plus démontrer qu'un certain Véran fut évêque de Lyon, mais non qu'il s'agissait précisément du Véran que Severtius considérait comme le fils d'Eucher. En troisième lieu, il cite les paroles de Gennade que nous avons reproduites plus haut : « Eucher expliqua à ses fils Salonius et Véran, qui devinrent par la suite évêques, etc. » *Il ajoute aussitôt :* « Ici, l'expression "qui devinrent par la suite évêques", prise dans son sens absolu et sans qu'aucun autre lieu où ils auraient exercé leur autorité spirituelle soit indiqué, montre clairement que ces deux fils furent successivement évêques de Lyon. » *Il en conclut ensuite, contrairement à Savaron et à Barralis, que ce* Véran *n'a jamais été évêque de Vence, ou que, tout au plus, il aurait été transféré de ce siège à celui de Lyon conformément aux règles de l'Église. Je laisse au lecteur le soin de juger si la première conclusion découle légitimement du texte de Gennade. Quant aux deux possibilités avancées dans la seconde conclusion, elles sont clairement contredites par l'ancien martyrologe de Vence, cité au paragraphe 3, dont je reproduis ici les paroles pour plus de clarté :* « En Gaule, dans la ville de Vence, commémoration de la mort du bienheureux Véran, évêque de Vence, qui fut moine à Lérins et disciple du bienheureux Hilaire, abbé de cette île, devenu par la suite évêque d'Arles. Le bienheureux Véran fut enterré dans cette même église de Vence, dans un sarcophage de marbre encastré dans le mur. Il se distingua par ses nombreuses vertus et ses miracles. Issu d'une famille noble, il s'endormit en paix le 10 septembre. »

B

les arguments présentés sont examinés,

40 *Tous les détails de ce témoignage désignent si clairement Véran, fils d'Eucher, dont parle Gennade, qu'à ma connaissance aucun auteur ayant lu ces paroles ne les a attribuées à un autre Véran, et je ne pense pas qu'il serait raisonnable de le faire. Il y a d'abord la mention du monastère de Lérins, d'où Véran aurait été appelé au siège épiscopal de Vence, situé non loin de là. Vient ensuite celle de saint Hilaire, avec lequel il vécut certainement dans ce monastère et qui fut son maître, comme il le fut pour son frère Salonius. Enfin, il y a la noblesse de ses origines. Je ne peux pas non plus douter que Severtius ait lu ces passages chez Savaron et Barralis, puisqu'il cite ces deux auteurs. Mais comment expliquer qu'il n'en ait pas parlé et qu'il n'ait même pas essayé de réfuter la force de leur témoignage ? Peut-être n'en a-t-il pas compris toute la portée ? Je préfère le supposer plutôt que de croire qu'il avait bien compris la valeur de ces témoignages, mais que, ne trouvant aucun argument capable d'en affaiblir l'autorité, il avait jugé plus prudent de ne pas soulever cette difficulté, de peur de voir s'effondrer tous les arguments qu'il avait rassemblés de diverses sources. Car ce texte affirme que* Véran *est mort à Vence et qu'il a été enterré dans son église. Il n'a donc jamais été transféré de ce siège à celui de Lyon. Ajoutons que les transferts d'évêques d'un siège à un autre n'étaient pas habituels durant les premiers siècles de l'Église. Tillemont et les derniers éditeurs de la Gallia Christiana estiment même qu'on ne trouve aucun exemple d'un tel transfert en Gaule à cette époque,* sauf dans le cas d'évêques chassés de leur siège.

C

et rejetés comme sans fondement.

41 *Severtius semble néanmoins vouloir présenter un exemple de ce genre avec les saints Sacerdos et Nicet, évêques du VIe siècle. En effet, après avoir affirmé que* saint Véran, *fils d'Eucher, n'avait jamais été évêque de Vence ou qu'il avait quitté ce siège pour celui de Lyon, il poursuit ainsi :* « Salonius succéda donc à son père, qui se retirait, puis Véran à son frère, qui lui cédait sa place, de la même manière que saint Nicet, lui aussi évêque de Lyon, succéda à son oncle saint Sacerdos, qui renonçait à sa charge. » *Mais si telle est bien la comparaison que Severtius veut établir, il existe une différence considérable entre ces situations. Saint Nicet n'occupait aucun autre siège épiscopal et n'était même pas encore évêque lorsqu'il succéda à son oncle. Écoutons saint Grégoire de Tours dans la Vie de saint Nicet, publiée par nous dans le premier tome du mois de mai, à la date du 2, page 96 :* « Alors que Sacerdos, évêque de Lyon, était malade dans la ville de Paris [...], le roi *(Childebert)* voulut se rendre à son chevet pour lui rendre visite. Lorsque le roi arriva, l'évêque lui dit : [...] "Je te prie de bien vouloir m'accorder [...] une seule faveur." Le roi lui répondit : "Demande, car tout ce que tu souhaiteras te sera accordé." L'évêque dit alors : "Je te demande que Nicet, prêtre et mon neveu, me succède comme évêque de l'Église de Lyon", etc. » *Or, Severtius lui-même affirme que Salonius et* Véran *avaient déjà occupé un autre siège épiscopal avant de pouvoir succéder, le premier à son père et le second à son frère. Il écrit en effet, à propos de l'année 454, au numéro 22, paragraphe 3 :* « Lorsque Eucher écrivait ses lettres à ses fils devenus évêques, ceux-ci exerçaient effectivement leurs fonctions épiscopales ailleurs. Mais rien n'empêche de penser qu'avec le temps et au fil des années, Salonius, après la disparition de son père, ait quitté son premier siège pour celui de Lyon, conformément au droit canonique autorisant les transferts, afin d'y contracter de secondes noces spirituelles. » *Ainsi, saint Nicet n'avait pas besoin de passer d'un siège épiscopal à un autre, plus riche et plus prestigieux, pour succéder à son oncle. En revanche, Salonius et* Véran *auraient nécessairement dû effectuer un tel transfert s'ils avaient été élevés au siège épiscopal de Lyon. Par ailleurs, Thomassin examine longuement la question des transferts d'évêques de sièges moins importants vers des sièges plus prestigieux dans son ouvrage De l'ancienne et de la nouvelle discipline de l'Église, tome 2, livre 2, chapitres 60 et suivants. Si le lecteur attentif consulte cet ouvrage, il constatera que ces transferts ne se pratiquaient pas au Ve siècle aussi facilement que Severtius semble le supposer. Quant aux autres arguments de cet auteur, soit ils sont sans valeur, soit, comme la plupart de ceux que nous venons d'examiner, ils tendent uniquement à rendre plausible l'opinion de ceux qui estiment qu'un certain Véran, distinct de notre saint, fils d'Eucher, doit être compté parmi les évêques de Lyon. C'est de cette opinion que nous allons maintenant parler.*

D

E

§ V. Examen des arguments en faveur de la deuxième opinion et des raisons pour lesquelles la première est jugée plus probable.

F

La plupart des défenseurs de la deuxième opinion présentent leurs arguments de manière confuse et obscure

À première vue, la deuxième opinion, qui distingue saint Véran *de Vence de* saint Véran *de Lyon, semble compter de nombreux défenseurs. Mais lorsqu'on examine leurs arguments de plus près, on constate que la plupart de ces auteurs finissent eux-mêmes par confondre les deux personnages qu'ils prétendent distinguer. Ainsi, dans le tome 3 de la Gallia Christiana, les frères de Sainte-Marthe placent* saint Véran *au quatrième rang des évêques de Vence. Ils affirment qu'il était fils d'Eucher, disciple de saint Hilaire et de Salvien, qu'il fut enterré à Vence et qu'il y est vénéré le 10 septembre. Ils ajoutent finalement :* « Il ne faut pas le confondre avec Véran de Lyon. » *Pourtant, lorsqu'ils parlent de Véran de Lyon dans le premier tome, ils écrivent :* « Gennade a également parlé de lui au chapitre 63 de son ouvrage Des hommes illustres. » *Or, nous avons démontré plus haut que ce témoignage de Gennade ne peut concerner que* Véran, *fils d'Eucher. Claude Robert a procédé à peu près de la même manière dans sa Gallia Christiana. Il en va de même du cardinal Baronius qui, dans ses annotations au Martyrologe romain, à la date du 19 octobre, écrit :* « Il y eut un évêque de Lyon portant ce même nom, dont nous parlerons plus loin, à la date du 11 novembre. Il y eut également un *autre saint Véran, évêque de Vence, ancien moine*

A de Lérins et disciple de saint Hilaire, évêque d'Arles. On situe sa mort dans le Seigneur au 10 septembre. » *Pourtant, dans ses annotations au 11 novembre, il écrit également ceci au sujet de Véran de Lyon :* « Nous pensons qu'il s'agit du Véran mentionné par Gennade aux chapitres 63 et 67 de son ouvrage Des hommes illustres. » *Mais le* Véran *dont parle Gennade n'est autre que* Véran, *moine de Lérins et disciple de saint Hilaire. Par conséquent,* Véran *de Lyon ne peut pas être un personnage différent de* Véran *de Vence.*

PAR J. P. *Arguments avancés contre l'idée qu'il ait été évêque de Lyon*

Théophile Raynaud défend cette deuxième opinion de manière claire et précise, en s'appuyant sur les martyrologes,

43 *Théophile Raynaud, cité au paragraphe 35, aborde cette question obscure et difficile avec plus de précision et de prudence. Il n'attribue pas à son Véran de Lyon les faits que les défenseurs de la première opinion considèrent comme appartenant exclusivement à* Véran *de Vence. Il reconnaît donc que* saint Véran, *fils d'Eucher, disciple d'Hilaire et de Salvien, dont parle Gennade dans les passages cités plus haut et auquel le pape saint Hilaire adressa la lettre que nous examinerons plus loin, fut évêque de Vence. Cependant, il estime qu'un autre Véran occupait à la même époque le siège épiscopal de Lyon. Pour défendre cette opinion, il ne cite ni l'ancien recueil d'homélies de l'église Saint-Irénée, ni les listes de Campegius et de Sarrazinus reproduites par Democharès,* B *ni le Bréviaire de Lyon. Il aurait pourtant pu consulter ces documents aussi facilement que Severtius, et il les a sans aucun doute consultés. Il aurait donc eu encore plus de raisons que Severtius de les invoquer s'il avait estimé qu'ils permettaient d'établir quelque chose avec certitude. Il s'appuie uniquement sur les martyrologes romain, de Bède, d'Usuard et d'Adon. Il n'y ajoute même pas certains anciens martyrologes attribués à saint Jérôme, bien que ceux-ci mentionnent* saint Véran *à Lyon le 11 novembre. Peut-être considérait-il que cette mention avait été ajoutée ultérieurement à ces martyrologes. C'était certainement l'opinion de Luc d'Achery, puisqu'il a reproduit cette mention dans une typographie différente dans le très ancien martyrologe attribué à saint Jérôme, comme on peut le voir dans le tome 2 de la nouvelle édition de son Spicilegium, page 21. Florentini a fait de même dans son ancien martyrologe hiéronymien et ajoute dans ses notes :* « Je n'hésiterais pas à considérer cette mention comme un ajout à l'ancien martyrologe. »

qui mentionnent Véran comme évêque à Lyon.

44 *Examinons donc d'abord les martyrologes cités par Raynaud, puis les réponses que leur opposent les défenseurs de la première opinion. Adon et Usuard donnent, à la date du 11 novembre, la notice suivante :* « À Lyon, saint Véran, évêque, dont la vie fut illustrée par sa foi et ses vertus. » *Le Martyrologe romain actuel reproduit* C *exactement les mêmes paroles. Je laisse de côté ici le martyrologe de Bède, puisque* saint Véran *ne figure ni dans son texte le plus authentique ni dans les additions de Florus, publiés par Henschen et Papebroch avant le deuxième tome de mars. Raynaud et les autres auteurs qui citent Bède font probablement référence au martyrologe publié par Christophe Plantin sous le nom de Bède. Mais tous les érudits reconnaissent aujourd'hui que cet ouvrage lui a été attribué à tort. Après avoir cité ces martyrologes, Raynaud répond à l'argument de Savaron, qui avait retiré* saint Véran *de la liste des évêques de Lyon parce que les témoignages montrent clairement qu'il était évêque de Vence à la même époque et qu'il y était mort. Raynaud soutient, à juste titre, que cette conclusion ne tient pas,* puisqu'il est très fréquent que deux évêques portant le même nom exercent leurs fonctions simultanément dans des lieux différents. *Cet argument a certainement du poids. Il reste maintenant à voir comment les défenseurs de la première opinion cherchent à en diminuer la valeur.*

45 *Premièrement, ils affirment que, pour les raisons et les témoignages que nous avons présentés contre Severtius, et que Raynaud lui-même reconnaît, il est tout à fait invraisemblable que Véran et Salonius, fils d'Eucher, aient succédé à leur père sur le siège épiscopal de Lyon. Deuxièmement, ils estiment qu'il n'est pas non plus très vraisemblable qu'Eucher ait eu pour successeurs immédiats un* Véran *et un Salonius différents de ses propres fils. Pourtant, cette hypothèse devrait nécessairement être admise si l'on suivait l'opinion de Raynaud, puisque les noms de Salonius et de Véran figurent non seulement dans les listes de Campegius et de Sarrazinus, mais aussi dans trois anciens catalogues publiés par notre confrère Chifflet dans la première partie de son Paulinus Illustratus, page 82, dans l'ordre suivant : XIX. Eucher ; XX. Salonius ; XXI. Veranius. C'est pourquoi, contrairement à Raynaud, ils soutiennent que le Véran et le Salonius mentionnés dans ces catalogues, ainsi que le Véran commémoré dans les martyrologes le 11 novembre, étaient bien les fils d'Eucher. Mais, contrairement à Severtius, ils affirment qu'ils n'ont jamais été archevêques de Lyon.*

par les défenseurs de la première opinion,

46 *Ils expliquent cette difficulté de la manière suivante : l'Église de Lyon éprouvait une telle vénération et une telle affection pour son évêque Eucher qu'elle aurait voulu, en quelque sorte, adopter ses deux fils, célèbres par leurs vertus et leurs mérites, en inscrivant leurs noms dans ses diptyques. De la même manière, on sait que les noms de saint Cyrille de Mopsueste et des saints Ambroise, Martin et Augustin avaient été inscrits dans les diptyques de l'Église d'Arles. Ces diptyques auraient probablement induit en erreur les auteurs des catalogues, qui auraient ainsi placé les deux frères parmi les évêques de Lyon. Les auteurs des martyrologes auraient commis une erreur semblable en mentionnant* saint Véran *à Lyon, où ils savaient qu'il était vénéré comme saint, sans peut-être savoir qu'il avait été évêque de Vence. Tillemont ajoute qu'il est également possible qu'une église ait été consacrée à ce saint le 11 novembre, au Ve ou au* E *VIe siècle, et que ce soit pour cette raison que sa fête ait été inscrite à cette date. Ce ne sont là que des hypothèses, mais, comme je l'ai indiqué plus haut, elles me paraissent tout à fait vraisemblables. Elles le sont d'autant plus que Raynaud lui-même reconnaît que tous les renseignements transmis par les auteurs anciens au sujet de saint Véran concernent uniquement celui de Vence. Quant à un autre évêque de Lyon portant le même nom, aucun document écrit ne nous est parvenu, à l'exception de son simple nom dans les listes citées et des mentions figurant dans les martyrologes.*

ainsi qu'un autre argument tiré des martyrologes, qui mentionnent également saint Desiderius à Lyon,

47 *Ajoutons que les martyrologes cités par Raynaud ne constituent pas une preuve aussi solide qu'il le pense de l'épiscopat de Véran à Lyon. En effet, lorsque l'on trouve simplement les mots* « À Lyon, saint Véran, évêque », *sans autre précision, cela indique clairement que le saint était vénéré dans cette ville, mais ne signifie pas nécessairement qu'il en était l'évêque, surtout lorsqu'il existe de bonnes raisons d'en douter. C'est pourquoi Chastelain, dans son Martyrologe universel, à la date du 11 novembre déjà mentionnée plusieurs fois, reprend ces mêmes paroles, mais ajoute un signe de renvoi au mot* « évêque » *et précise dans la marge :* « De Vence, voir le 9 septembre. » *Il ne faudrait pas croire que cette affirmation est gratuite et qu'il n'existe aucun exemple semblable dans les anciens martyrologes. En voici un qui convient particulièrement bien à notre propos, puisqu'il concerne lui aussi le siège de Lyon. Le vénérable Bède, dans le texte le plus authentique de son martyrologe, publié par nous avant le deuxième tome de mars, mentionne saint Desiderius, dont nous avons parlé plus haut, en ces termes :* « Le même jour *(11 février)*, à Lyon, Desiderius, évêque. » *Wandelbert suit Bède :* « Trois jours plus tard, Desiderius couronne les murailles de Lyon. » *Usuard donne également, à la même date :* « À Lyon, commémoration de la mort de saint Desiderius, évêque et confesseur. » *Le Martyrologe de Gellone, publié par d'Achery, déjà cité, à la page 27, et le Martyrologe d'Augsbourg, publié par nous après le septième tome de juin, indiquent :* « À Lyon, Desiderius, évêque. » *Enfin, le Martyrologe de la reine de Suède, publié au même endroit, donne :* « À Lyon, Desiderius, évêque. » *Je laisse de côté l'Hagiologe franco-gallican et d'autres martyrologes qui concordent avec ceux*

que nous venons de citer. De même, dans le Martyrologe romain actuel, on trouve à la date du 3 février la notice suivante : « À Lyon, les saints Lupicin et Félix, tous deux également évêques. »

bien que Raynaud lui-même reconnaisse, pour d'autres raisons, qu'il n'y fut pas évêque,

48 *Tu as ici, cher lecteur, des notices tout à fait semblables à celles sur lesquelles Raynaud s'appuie pour affirmer que* saint Véran *fut archevêque de Lyon. Pourtant, il n'a pas osé en tirer la même conclusion pour les saints Desiderius et Félix. Il reconnaît que tous deux étaient évêques, mais affirme que le siège épiscopal de Félix est inconnu, tandis que celui de Desiderius était Vienne. Il ajoute que ceux qui ont attribué à saint Desiderius le siège épiscopal de Lyon ont été induits en erreur par le martyrologe d'Usuard. Il en découle donc, et c'est tout ce que je voulais démontrer, que les termes employés dans de telles notices ne permettent pas toujours de conclure qu'un saint évêque a dirigé le diocèse dans lequel il est commémoré. Pourtant, Raynaud semble le supposer, puisqu'il n'apporte aucune autre preuve à l'appui de son opinion. Mais, me diras-tu, nous savons par ailleurs que saint Desiderius fut évêque de Vienne et non de Lyon. Je le reconnais. Mais pourquoi ne pourrait-on pas supposer l'existence de deux Desiderius, tout comme on suppose celle de deux Véran ? En effet, à la date du 11 février, aucun des martyrologes que nous venons de citer ne mentionne Vienne. Dans celui d'Usuard, cette date est présentée comme le jour de la mort de saint Desiderius, qui n'y reçoit que le titre de confesseur. Campegius, dans son catalogue, le place parmi les archevêques de Lyon, avant saint Patient, qui, selon Raynaud, occupait ce siège vers l'an 470. De plus, au XIVe siècle, on croyait encore que le corps de saint Desiderius était conservé à Lyon, comme nous le verrons bientôt. En revanche, saint Desiderius, évêque de Vienne, était un martyr, tué sur le territoire de Lyon le 23 mai 608. C'est à cette date qu'il est mentionné dans de nombreux martyrologes et que nous avons publié ses Actes, rédigés par un auteur contemporain. Enfin, le corps de ce saint martyr fut transporté à Vienne environ dix ans après sa mort. Tous ces éléments pourraient certainement fournir des arguments à celui qui voudrait soutenir qu'il existait, au Ve siècle, un saint Desiderius, évêque de Lyon et confesseur, distinct de Desiderius, évêque de Vienne et martyr au VIIe siècle. Pour répondre aux objections que l'on pourrait opposer à cette hypothèse, on pourrait également ajouter que certains auteurs ont confondu à tort ces deux personnages, attribuant au second Desiderius, mort en martyr dans le diocèse de Lyon, tout ce qu'ils avaient appris de l'un ou de l'autre, soit par des documents écrits, soit par la tradition.*

B

Raynaud et Severtius lui-même ont raison de le nier, ce qui montre que ce dernier,

C

49 *Pourtant, à ma connaissance, personne aujourd'hui ne compte Desiderius parmi les archevêques de Lyon. Nous avons déjà indiqué, dans le commentaire préliminaire à ses Actes, à la date du mois de mai mentionnée plus haut, que certains auteurs l'avaient autrefois fait par erreur. Raynaud affirme la même chose et, ce qui est plus étonnant, Severtius lui-même partage cet avis. Pourtant, les listes de Campegius, auxquelles Severtius accorde tant d'autorité lorsqu'il s'agit de Salonius et de saint Véran, n'ont soudain plus aucune valeur à ses yeux lorsqu'il est question de saint Desiderius. Il écrit en effet, au numéro 38, paragraphe 4 :* « Campegius suppose absurdement que Desiderius fut évêque de Lyon. » *Puis, après avoir présenté plusieurs arguments qu'il qualifie lui-même de démonstrations, il poursuit ainsi :* « De tout ce qui vient d'être exposé, il découle que les rubriques récentes du bréviaire actuel de Lyon ont établi, soit à cause d'une erreur de l'imprimeur, soit parce que les hommes de notre siècle n'y ont pas prêté attention, la formule suivante : "Pour la fête de Desiderius, évêque de Lyon et confesseur." De même, elles prescrivent d'ajouter dans les prières qui lui sont consacrées les mots "et évêque", comme si cela devait laisser entendre que Desiderius avait occupé le siège épiscopal de Lyon. Or, rien n'est moins vrai. » *On voit ainsi combien cet auteur manque de cohérence : il accepte l'autorité des documents lorsqu'ils soutiennent son opinion, mais la rejette lorsqu'ils la contredisent. Il sera utile de présenter un autre exemple semblable, tiré du même auteur et concernant la même question. Le lecteur pourra ainsi comprendre également ce que j'ai indiqué plus haut au sujet du corps de saint Desiderius.*

D

accepte les mêmes documents lorsqu'ils lui donnent raison, mais les rejette lorsqu'ils le contredisent.

50 *Au numéro 23, paragraphe 6, Severtius reproduit un acte officiel publié en 1337 par Guillaume de Sura, archevêque de Lyon, qu'il présente comme sa septième et dernière preuve de l'épiscopat de notre saint à Lyon. Ce document commence par énumérer les corps et les reliques des saints conservés dans l'église Saint-Nizier, en ces termes :* « Dans cette église reposent, accompagnés de miracles éclatants, les reliques des quarante-huit bienheureux martyrs, glorieux défenseurs de la foi chrétienne, ainsi que les corps des confesseurs Barbarinus, Viventiolus, Genesius, Aurelianus, Rusticus, Cicarius, Desiderius, Véran et Nicet. Les reliques d'autres bienheureux martyrs, confesseurs, etc., y sont également conservées avec respect. » *Le document accorde ensuite des indulgences* « à tous ceux qui, sincèrement repentants et après s'être confessés, se rendront par dévotion à l'église du bienheureux saint Nicet lors des fêtes [...] des quarante-huit bienheureux martyrs, ainsi que des glorieux confesseurs Barbarinus, Sacerdos, Viventiolus, Genesius, Aurelianus, Rusticus, Cicarius, Desiderius *(sans aucun doute le nom correct à la place de Dosiderius)*, Véran et Nicet, autrefois saints évêques de la première Église de Lyon, etc. » *Severtius ajoute aussitôt :* « Voici donc les dispositions accordant des indulgences particulièrement étendues [...], et saint Véran y est clairement désigné comme évêque de Lyon. » *Mais, je le demande, les dernières paroles de cet acte ne s'appliquent-elles pas tout aussi clairement aux saints Desiderius et Barbarinus qu'à* saint Véran *? Pourquoi constitueraient-elles donc une preuve que* Véran *fut archevêque de Lyon, mais pas les deux autres ? Car, comme nous venons de le voir, Severtius et les autres auteurs retirent généralement saint Desiderius de la liste des évêques de Lyon, tandis que saint Barbarinus n'y figure ni chez Severtius ni chez aucun autre auteur.*

E

Ce que rapporte Severtius au sujet des corps de Desiderius de Vienne et de notre Véran,

51 *Par ailleurs, ce que l'acte cité plus haut affirme au sujet du corps de saint Desiderius ne peut certainement pas concerner l'évêque de Vienne mort en martyr, puisque son corps entier avait été transporté à Vienne plusieurs siècles avant la publication de cet acte, comme le montrent les Actes de cette translation, rédigés par Adon et publiés par nous dans le cinquième tome du mois de mai, page 254. On ne peut pas non plus raisonnablement prétendre que le mot « corps » désigne ici seulement une partie de ses ossements ou quelques reliques, car le document établit une distinction explicite entre les reliques des saints martyrs et les corps des saints confesseurs. Que faut-il donc penser du corps de* saint Véran*, dont on affirme également qu'il est conservé dans cette même église ? Écoutons Severtius, au numéro déjà cité, paragraphe 5 :* « Cette église (Saint-Nizier) célèbre chaque année en son honneur (saint Véran) un office religieux de rite double, non pas le jour où les martyrologes commémorent sa mort, puisque l'Église universelle consacre déjà cette date aux offices de saint Martin, confesseur, mais dès le lendemain, jour où saint Véran y est vénéré. Cette coutume s'est maintenue pour rappeler que, selon une ancienne tradition, les reliques de ce saint, de son père *Eucher* et de son frère *Salonius* auraient été déposées dans cette église principale et sacrée, aux côtés du corps de saint Pothin. Pourtant, lorsqu'un évêque de Thabaria fut envoyé pour examiner les saintes reliques qui s'y trouvaient *(la marge indique l'année 1308)*, il ne découvrit pas les corps de ces quatre personnages plus anciens. Il trouva en revanche neuf autres corps datant d'une époque un peu plus récente, parmi lesquels ceux des saints archevêques Rusticus, Viventiolus, Sacerdos et d'autres, comme le montre la mention qui en est faite à cet endroit. »

F

A *et ce qui est rapporté sur son épiscopat comme archevêque n'est pas digne de foi. La première opinion est retenue.*

52 *Il n'est certainement pas étonnant que l'on n'ait pas retrouvé dans cette église le corps ancien de* saint Véran, *puisque la tradition citée par Severtius est manifestement erronée. En effet, nous avons démontré plus haut que* saint Véran, *fils d'Eucher et frère de Salonius, avait été enterré à Vence. Par conséquent, l'acte officiel dont nous venons de parler, qui s'appuie sans aucun doute sur cette même tradition pour affirmer que le corps de* saint Véran *se trouvait dans une église de Lyon, et sur des fondements semblables pour prétendre que ce saint, ainsi que les saints Barbarinus et Desiderius, y avaient été archevêques, ne m'inspire aucune confiance. Il me paraît encore moins capable de servir de preuve. Je pense d'ailleurs que Raynaud et ses partisans étaient déjà parvenus à la même conclusion avant moi, et que c'est peut-être pour cette raison qu'il s'est abstenu de citer ce document, qui aurait pourtant été très utile pour défendre son opinion. Mais nous avons suffisamment examiné ces questions en détail. Il me reste maintenant à exposer brièvement ma propre opinion. J'ai déjà indiqué que la troisième hypothèse, celle de Severtius, me paraît tout à fait invraisemblable. Quant à la deuxième, défendue par notre confrère Raynaud, bien qu'elle ne soit pas entièrement dépourvue*

B *de valeur, elle présente tant de difficultés que je lui préfère nettement la première. Je considère donc que toutes les mentions de* saint Véran *et de son culte que l'on trouve dans les martyrologes à la date du 11 novembre, dans les diptyques et les documents de l'Église de Lyon, ainsi que dans d'autres sources, concernent un seul et même personnage :* Véran, *fils d'Eucher et évêque de Vence. J'adopte ainsi les arguments des défenseurs de la première opinion, que j'ai présentés au paragraphe 46. Si toutefois quelqu'un n'est pas convaincu par ces arguments, qu'il veuille bien nous fournir des documents plus fiables. Nous serons alors tout disposés à revoir notre jugement le 28 de ce mois, lorsque nous examinerons de nouveau cette même question à propos de Salonius qui, comme je l'ai déjà indiqué, figure non seulement dans les listes de Democharès, mais aussi dans les trois anciens catalogues des évêques de Lyon publiés par Chifflet.*

§ VI. Correspondance avec le pape Léon. Le pape Hilaire, successeur de Léon, lui confie le règlement de différends

C **survenus entre certains évêques de Gaule. L'année de sa mort demeure incertaine.**

Il écrit au pape Léon au sujet de sa lettre contre les eutychiens,

Selon l'opinion que nous venons de retenir, il n'y eut en Gaule, au Ve siècle, qu'un seul saint évêque nommé Véran. *En effet, Véran de Cavaillon et cet autre Véran que Baronius considère, à tort ou à raison, comme devant être compté parmi les évêques de Chalon-sur-Saône, ainsi que je l'ai rapporté au paragraphe 1, appartiennent à la fin du VIe siècle. C'est donc à notre* Véran *que doivent être attribuées toutes les autres mentions de* saint Véran *que l'on trouve dans les documents anciens datant du Ve siècle, en plus de celles que nous avons déjà présentées. Nous trouvons tout d'abord une lettre qu'il adressa au pape Léon, avec Salonius et Ceretius, vers l'an 451. Cette lettre figure dans le premier tome des Conciles de Gaule de Sirmond, page 92, sous la formule de salutation suivante :* « À notre saint seigneur, très bienheureux père et très digne occupant du Siège apostolique, le pape Léon, de la part de Ceretius, Salonius et Véran. » *Notre saint y appose également sa signature en troisième position, en ces termes :* « Moi, Véran, dévoué à votre autorité apostolique, je salue Votre Béatitude et vous demande de prier pour moi. » *Cette lettre fut écrite à la suite de celle que le souverain pontife avait d'abord adressée à saint Flavien, évêque de Constantinople, pour combattre l'hérésie d'Eutychès, avant de la communiquer à d'autres évêques d'Orient et d'Occident comme un remède contre le poison de cette doctrine. Dans leur lettre, les trois évêques de Gaule remercient le pape pour ce document. Ils lui en envoient une copie et lui demandent de la relire, de corriger tout ce qui lui semblerait nécessaire, puis de leur renvoyer le texte corrigé. Cette démarche montre admirablement la sincérité de la foi de notre saint et de ses compagnons évêques. Comme l'écrit le cardinal Baronius à propos de l'année 449, au paragraphe 44 :* « Bien qu'ils fussent des hommes extrêmement instruits, lorsqu'ils copiaient cette lettre circulaire, ils craignaient par-dessus tout de s'écarter, ne serait-ce que d'une seule lettre, de la foi exprimée par le pontife romain. Car leur respect et leur vénération envers le souverain pontife étaient si grands qu'ils considéraient comme sacrilège et impie de s'écarter, même de la manière la plus infime, de ses décisions, et comme un abandon complet de la vérité. » *Le cardinal reproduit ensuite cette lettre circulaire, qu'il accompagne de nombreux éloges. Le lecteur qui souhaite en savoir davantage pourra la consulter à cet endroit.*

PAR J. P.

E *il écrit de nouveau au pape pour défendre les droits de l'archevêché d'Embrun. Le pape Hilaire, successeur de Léon, lui confie cette affaire*

54 *Notre saint écrivit également d'autres lettres au même pape au sujet d'une affaire concernant les droits du métropolitain de la province des Alpes-Maritimes. Nous l'apprenons par la quatrième lettre du pape Hilaire, dans laquelle celui-ci confie à* Véran, *ainsi qu'aux évêques Léonce et Victurus, le règlement d'un différend survenu entre Ingenuus, évêque d'Embrun, et Auxanius, évêque d'une ville que je ne connais pas. Hilaire adresse cette lettre en ces termes :* « Le pape Hilaire à ses très chers frères, les évêques Léonce, Véran et Victurus. » *Il la commence ainsi :* « Nous sommes guidés par le souci de la justice. Bien que tous ceux qui pensent avec droiture doivent la respecter, les ministres du Seigneur ont tout particulièrement le devoir de ne pas la négliger, puisqu'ils doivent servir d'exemple aux autres par leur conduite. Notre frère et collègue dans l'épiscopat, Ingenuus d'Embrun, dont le siège a toujours joui de la dignité métropolitaine dans la province des Alpes-Maritimes, nous fait savoir que, comme le montrent les documents joints, nous aurions pris, à la demande de notre frère et collègue Auxanius, certaines décisions portant atteinte à ses droits et contraires à tous les arguments présentés pour sa défense dans cette affaire. En effet, parmi les documents examinés dans le cadre de notre jugement figuraient les rapports que notre frère et collègue Véran avait adressés à mon prédécesseur, de sainte mémoire, avec les autres évêques de la province, etc. »

F

55 *Ce n'est pas ici le lieu d'examiner en détail cette controverse. On pourra consulter à ce sujet Tillemont, dans ses Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, tome 15, page 820, et tome 16, page 43, ainsi que la nouvelle édition de la Gallia Christiana, tome 3, et ce que nous dirons après ce commentaire au sujet de saint Hilaire. Il sera toutefois utile de relever un point contre Severtius, qui écrit dans l'ouvrage déjà cité à plusieurs reprises, au numéro 23, paragraphe 3 :* « Le pape lui-même (Hilaire), dans la lettre qu'il adressa aux évêques Véran, Léonce et Victurus, laisse entendre que ce Véran avait accédé à un siège épiscopal particulièrement important en Gaule, probablement celui de Lyon, puisque son père, le grand Eucher, était alors mort depuis longtemps. En effet, comme le pape place Véran avant les autres dans sa lettre, on peut en déduire qu'il occupait à cette époque un siège épiscopal plus prestigieux que ceux des évêques nommés après lui, ainsi que de plusieurs autres qui ne sont pas expressément mentionnés. » Un peu plus loin, après avoir cité ces paroles de la lettre : « Notre collègue dans l'épiscopat, Véran, avait adressé à mon prédécesseur, de sainte mémoire, des rapports avec les autres évêques de la province, etc. », *il ajoute :* « Remarque ici, lecteur, qu'en appelant Véran

par une lettre dont Severtius conclut à tort qu'il était archevêque de Lyon,

son collègue dans l'épiscopat, le pontife entend lui reconnaître un rang particulier, supérieur à celui des autres évêques de la même province. » *Or, premièrement, dans les éditions des conciles publiées par Sirmond et Labbe, on lit expressément la formule de salutation que nous avons reproduite plus haut :* « Le pape Hilaire à ses très chers frères, les évêques Léonce, Véran et Victurus. » *Par conséquent, si le raisonnement de Severtius avait quelque valeur, on pourrait en déduire exactement le contraire, à savoir que Léonce occupait un rang supérieur à Véran et à Victurus. Certains auteurs considèrent Léonce comme évêque d'Arles, d'autres comme évêque de Fréjus. Mais il est inutile de raisonner ainsi, puisque Victurus, qui n'occupe ici que la troisième place, est nommé avant tous les autres dans la onzième lettre du même pape, selon l'ordre suivant :* « Hilaire à ses très chers frères Victurus, Ingenuus, Ydatius, Eustasius, Fonteius, Viventius, Eulalius, Véran, Faustus, Auxanius, Proculus, Ausonius, Paulus, Memorialis, Cælestinus, Projectus, Eutropius, Avitianus, Ursus et Léonce. » *On voit bien que le pape ne respecte aucun ordre de préséance fondé sur la dignité des évêques. Deuxièmement, son autre observation est tout aussi dépourvue de valeur, puisque, dans sa huitième lettre, le même pape appelle également Faustus, évêque de Riez et suffragant de l'archevêché d'Aix, son frère et collègue dans l'épiscopat.*

B

et à deux autres évêques.

56 *Troisièmement, enfin, le passage que nous venons de citer montre plutôt que* Véran *était évêque de Vence, puisque le différend concerne Ingenuus d'Embrun,* métropolitain de la province des Alpes-Maritimes*, dont l'évêque de Vence était suffragant. Voici comment je comprends l'ensemble de cette lettre : sous le pontificat de Léon, Ingenuus avait subi une atteinte à ses droits de métropolitain.* Véran, avec les autres évêques de la province*, sans aucun doute celle des Alpes-Maritimes, comme le suggère le sens le plus naturel du texte, avait alors envoyé à Rome des rapports sur cette affaire, soit de sa propre initiative, soit sur l'ordre de Léon. Après avoir examiné ces rapports, le pape avait confirmé les droits métropolitains de l'Église d'Embrun et avait même réprimandé le métropolitain, comme nous le verrons bientôt. Après la mort de Léon, Auxanius réussit à tromper son successeur Hilaire et à obtenir une décision contraire à celle de Léon. Mais Ingenuus, se souvenant sans doute de la réprimande qu'il avait reçue auparavant, se plaignit lui-même auprès d'Hilaire des décisions prises* au détriment de ses droits*. Le pape examina donc de nouveau l'affaire et relut les rapports que* Véran *avait envoyés à son prédécesseur. Il changea alors sa décision et voulut confier le règlement de cette affaire à* Véran*, avec l'aide de Léonce et de Victurus. Il leur écrivit :* « Nous confions à votre bienveillance l'examen de la plainte ci-jointe, afin que toute décision obtenue de nous par tromperie soit sans effet si elle est contraire aux vénérables canons ou au jugement de mon prédécesseur, de sainte mémoire. [...] Que notre frère et collègue dans l'épiscopat, Ingenuus, conserve donc l'autorité épiscopale sur sa province, lui qui a été autrefois réprimandé par le Siège apostolique pour avoir illégalement cédé certains de ses droits, etc. »

C

Le pape Hilaire lui confie une autre affaire:

57 *Il existe une autre lettre du pape saint Hilaire dans laquelle une affaire tout aussi importante est confiée à notre saint. Saint Mamert, archevêque de Vienne, dont nous avons publié les Actes le 11 mai, avait, pour une raison que j'ignore, consacré un évêque en dehors des limites de son territoire. Le pape Hilaire en fut mécontent et, dans une lettre adressée vers l'an 463 à Léonce d'Arles, demanda que cette affaire soit examinée lors d'un concile. L'année suivante, après avoir été informé de ce qui s'était passé au concile, il écrivit à vingt évêques. Il demanda premièrement que Mamert soit averti,* par l'intermédiaire de l'évêque Véran*, comme l'indique le titre de cette lettre dans les Conciles de Labbe, tome 4, colonne 1045:* « qu'il devait désormais s'abstenir de procéder à des consécrations épiscopales qui ne relevaient pas de son autorité, sous peine de perdre son rang et ses privilèges. Deuxièmement, il demanda que l'évêque consacré par Mamert pour le diocèse de Die soit confirmé, à la discrétion de Léonce, évêque d'Arles, qui aurait normalement dû procéder à cette consécration. » *Dans cette lettre, le pape s'exprime ainsi :* « C'est pourquoi, fidèles à notre volonté d'agir avec modération, nous avons adressé une lettre à notre frère et collègue dans l'épiscopat, Véran, afin qu'il rencontre le susnommé Mamert en notre nom et lui fasse connaître ce que vous nous avez rapporté à son sujet. »

D

ces lettres montrent à quel point sa prudence et son intégrité étaient estimées à Rome.

58 *Les lettres que nous venons de citer montrent clairement que notre saint évêque possédait des vertus remarquables : la pureté de sa foi, son respect et sa vénération envers les souverains pontifes, comme nous l'avons déjà souligné avec Baronius, son zèle pour la défense des droits et des règles de l'Église, la sainteté de sa vie, son intégrité morale, sa prudence et son habileté dans la conduite des affaires. C'est sans aucun doute grâce à ces qualités qu'il jouissait d'une si grande estime auprès des papes Léon et Hilaire, qui faisaient particulièrement appel à lui, même pour les affaires les plus difficiles. Les auteurs anciens ne nous apprennent rien d'autre sur les actions de notre saint évêque. Nous ignorons également combien de temps il dirigea l'Église de Vence, en quelle année il en devint évêque et à quelle date sa mort mit fin à son épiscopat. Les érudits estiment qu'il était déjà évêque du vivant de son père Eucher, c'est-à-dire avant l'an 450, époque vers laquelle on situe la mort de ce dernier. Cette opinion repose sur les paroles suivantes de la huitième lettre de Salvien à Eucher, que nous avons reproduites au paragraphe 26 :* « Par la volonté et le jugement de Dieu, Salonius et Véran sont désormais devenus des maîtres de l'Église »*, ou « des Églises », selon la lecture de Barralis et de Baluze. Ces paroles sont généralement interprétées comme signifiant que les deux frères étaient déjà devenus évêques. Selon cette interprétation, on peut également en déduire que notre saint occupait le siège de Vence vers l'an 441, et peut-être même auparavant. En effet, puisque Salvien dit la même chose des deux frères, à savoir qu'ils étaient devenus maîtres des Églises, c'est-à-dire évêques, cela semble indiquer que l'un avait été élevé à cette dignité peu de temps avant l'autre. Or, Salonius signa les actes du premier concile d'Orange en 441 en qualité d'évêque. On peut donc penser que Véran dirigeait l'Église de Vence vers cette même époque.*

E

La date de sa mort demeure incertaine.

59 *Nous savons par ailleurs que notre saint était encore en vie en 464, comme le montre la lettre du pape Hilaire citée au paragraphe 57. Les auteurs de la nouvelle édition de la Gallia Christiana pensent qu'il participa au concile d'Arles, réuni par l'archevêque Léonce pour combattre les erreurs des partisans de la prédestination. Tillemont, entre autres, a également envisagé cette possibilité dans le tome 16 de ses Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, page 422. En effet, le prêtre Lucidus, dans le texte par lequel il rétractait ses erreurs et professait sa foi après ce concile, mentionne un certain* Verianus *parmi les évêques auxquels il adressa ce document. Il n'est donc pas invraisemblable qu'il ait voulu désigner notre saint. Si cette interprétation est exacte, Véran aurait vécu au-delà de l'année 475, date à laquelle la plupart des auteurs situent ce concile. Voir le tome 4 des Conciles, colonnes 1041 et suivantes.*

F